



## L'Esprit de collection

Journée des jeunes chercheurs de la Société Voltaire 2014

Dirigée par Béatrice Ferrier, Stéphanie Géhanne Gavoty,  
Romuald Goudeseune et Magali Soulatges

Voltaire numérique 4 Société Voltaire 2015

# societe-voltaire.org

© Société Voltaire et les auteurs 2015 ISBN 978-2-37105-004-4 ISSN 2270-3853

Date de création 5 septembre 2015 URL [societe-voltaire.org/vn4.pdf](http://societe-voltaire.org/vn4.pdf)

Publié en France par la Société Voltaire, 26 Grand'rue, F-01210 Ferney-Voltaire

Cette publication ne peut être mise en ligne ou commercialisée,  
sous forme électronique ou autre

## Présentation

La journée des jeunes chercheurs de la Société Voltaire s'est déroulée le 22 février 2014 à Lunel, au Musée Médard récemment rénové, en partenariat avec l'IRCL (Montpellier 3) et la Ville de Lunel, respectivement représentés par Magali Soulatges et Romuald Goudeseune, ancien conservateur du musée. Axée sur « l'esprit de collection », cette manifestation annuelle réunissait, dans le même esprit de convivialité que les éditions précédentes, de jeunes dix-huitiémistes, des chercheurs confirmés, spécialistes du fonds Médard et/ou de la collection bibliophilique, et des membres de l'association des « Amis du fonds Médard ». Les pages qui suivent rendent compte des échanges de cette journée.

La première partie a permis de découvrir et d'apprécier à sa juste valeur la collection réunie par Louis Médard (1768-1841), négociant en indiennes. Magali Soulatges, dans son introduction, a éclairé la notion de « collection bibliophilique » en inventariant notamment les gestes du collectionneur qui « réunit » des œuvres selon des critères propres, les « organise », les « commente » dans le cas de Médard, pour mieux en « jouir », qu'il s'agisse d'un plaisir personnel ou d'une jouissance collective, ce fonds ayant été légué à la ville pour être mis à disposition des maîtres et élèves du collège local. Georges Dulac a retracé l'historique des quelque trente années nécessaires à l'inventaire, au catalogage, aux expérimentations et à la mise en ligne des notices descriptives (Sudoc et Ccfr), travaux auxquels il a lui-même participé au sein de l'équipe constituée alors par le Centre d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle de Montpellier, autour de personnalités comme Claudette Fortuny, Claude Lauriol, et avec le concours de Jules Vaché, bibliothécaire bénévole. Cette valorisation se poursuit aujourd'hui par l'active politique de numérisation du Musée Médard. Durant cette intervention, des « monuments » de cette collection ont été mis en relief, les quinze volumes du *Répertoire du théâtre républicain* – un recueil factice de 213 pièces réunies par L. Médard –, les *Mémoires de madame de Maintenon*, ou encore les *Journaux de Marat*. Dominique Varry a choisi quant à lui d'exploiter, dans le cadre d'une étude de cas, deux exemplaires d'un ouvrage licencieux à l'histoire éditoriale complexe : l'*Histoire du Prince Apprius* de Beauchamps de 1729. Il a livré un aperçu de son enquête de bibliographie matérielle, analysant reliures, filigranes, foliotation, ainsi que le matériel ornemental, en l'occurrence suffisamment commun pour masquer la véritable provenance...<sup>1</sup> Pour finir, Romuald Goudeseune et Claire Costenoble ont organisé la visite du musée qui présente des pièces remarquables telles que les manuscrits médiévaux, le cabinet des curiosités, l'enfer, ou encore d'imposants fers de reliure. Des ouvrages du XVIII<sup>e</sup> siècle, sélectionnés par Georges Dulac, avaient par ailleurs été exposés pour le plus grand plaisir des connaisseurs.

L'esprit de collection s'est décliné, dans un second temps, autour des pratiques et de la matérialité des ensembles constitués. Dans le cadre de sa thèse sur les collections turinoises (autres que livresques) qu'il cherche à reconstituer, David Rousseau a exposé ses méthodes d'investigation de diverses sources (notariales, épistolaires, diplomatiques et institutionnelles) et leurs écueils. Il a pour sa part mis l'accent sur l'exposition et sur le rôle du destinataire pour mieux définir la « collection ». Jean-Noël Pascal a tenté quant à lui de cerner plus précisément le goût de Louis Médard en étudiant minutieusement l'apparat critique manuscrit dont ce collectionneur a pris soin d'agrémenter deux recueils factices de pièces concernant Gresset. Ses conclusions, qui tendent à repérer une

Pour citer ce texte :

Béatrice Ferrier et Stéphanie Géhanne Gavoty, « Présentation », *L'Esprit de collection. Journée des jeunes chercheurs de la Société Voltaire 2014*, dirigée par Béatrice Ferrier, Stéphanie Géhanne Gavoty, Romuald Goudeseune et Magali Soulatges (*Voltaire numérique 4*), Ferney-Voltaire, Société Voltaire, 2015, p. 3-4

1. La communication de D. Varry n'a pas été donnée dans cette publication car elle reprenait, sous l'angle spécifique du fonds Médard, les analyses et conclusions déjà exposées dans « Priape sous le manteau. Regard sur les éditions lyonnaises de l'*Histoire du prince Apprius*, roman licencieux du Siècle des Lumières », *Gryphe revue de la Bibliothèque municipale de Lyon*, n° 14, septembre 2006, p. 12-19.

pratique peut-être gratuite de la collection, ont donné lieu à des échanges animés qui ont permis de mieux comprendre la démarche de ce collectionneur dont on s'étonne qu'il ait pu recopier des passages entiers tirés de périodiques ou d'usuels de bibliographie : sa vocation pédagogique semble avoir prévalu sur l'ambition de jouer un rôle dans la République des Lettres. Enfin, c'est la matérialité des gestes du bibliophile qu'Élisabeth Baron Lenormand a fait apparaître à partir d'un recueil factice de pièces de Crébillon (collection privée). Son atelier de « dé-reliure » a mis en exergue les opérations pratiques du relieur afin de mieux appréhender la structure d'un ouvrage comportant un feuillet exogène.

La dernière partie a été consacrée, comme à l'accoutumée, à une présentation de l'actualité de la recherche voltairienne. Béatrice Tomaiuolo, doctorante à Pau sous la direction de G. Lahouati, a fait état de ses travaux sur Voltaire face à la violence, sujet élaboré à la suite d'un master consacré au patriarcat à travers la figure de Madame Denis, à laquelle s'est ensuite articulée la thématique de l'inceste. Laure Bazire, qui conduit une thèse sous la direction de C. Seth, a démontré l'intérêt (notamment documentaire) de ses recherches sur la correspondance échangée par le médecin Théodore Tronchin avec le célèbre Grimm et la non moins fameuse Mme d'Épinay, entre 1756 à 1766. Magali Fourgnaud, dont la thèse (menée sous la direction d'A. Gaillard) a été soutenue récemment avec succès, a présenté sa démarche et donné un aperçu de ses conclusions convaincantes sur le conte à visée morale et philosophique tel qu'il évolue au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans ses structures, ses thématiques ou encore sa réception<sup>2</sup>.

Saluons de nouveau la qualité des échanges entre les intervenants et les participants, ce partage intergénérationnel et transdisciplinaire qu'a rendu possible l'accueil sans faille du Musée Médard, grâce à la disponibilité de la conservatrice alors en poste, et de son personnel soucieux de rendre accessible, au grand public comme à la communauté des chercheurs, un fonds extrêmement riche dont maints aspects restent encore à découvrir. Remercions également Andrew Brown pour la réalisation matérielle de ce *Voltaire numérique*.

Béatrice Ferrier  
Stéphanie Géhanne Gavoty

2. On trouvera certains de ces comptes rendus dans la rubrique « Thèses », *Cahiers Voltaire* 13, 2014, p. 258-262.

## La « collection de livres » de Louis Médard

Il est de tradition depuis leur création que les Journées des jeunes chercheurs de la Société Voltaire explorent un thème en lien avec leur lieu d'accueil : ainsi le millésime 2013, qui s'est déroulé à la bibliothèque de l'Arsenal, en accompagnement d'une réflexion sur « l'histoire et la pratique des bibliothèques » (*Voltaire numérique* 2). Dans le prolongement de cette journée passée avec les ombres de d'Argenson et de Nodier, il a été proposé par Romuald Goudeseune (alors responsable de la bibliothèque-musée Médard de Lunel) et Magali Soulatges (en lien avec ses recherches en cours sur trois collections dramatiques du XVIII<sup>e</sup> siècle conservées à Nîmes) d'accueillir la Journée des jeunes chercheurs 2014 à Lunel pour, à travers le cas du « fonds Médard », aborder le thème de la « collection » – et il faut remercier la Société Voltaire d'avoir accepté cette proposition, nécessairement assortie du défi géographique d'une « délocalisation » dans les lointains États de Languedoc...

Le thème de la « collection » peut apparaître comme un champ largement balisé, au regard du nombre d'études menées depuis que l'idée vint à Walter Benjamin de « déballer sa bibliothèque » et de donner quelques conseils de bibliophile avisé mais impécunieux aux « collectionneurs pauvres »<sup>1</sup> ; de la masse de ces études émerge toujours l'ample travail de Krzysztof Pomian sur le « collectionnisme »<sup>2</sup>, paradigme anthropologique à part entière pour l'historien philosophe, que l'histoire culturelle tente aujourd'hui de se réapproprier en élargissant l'enquête au-delà des figures de l'« amateur » et du « curieux » analysées par Pomian dans les collectionneurs d'art et/ou d'antiquités du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Dans l'univers du collectionnisme, la « collection de livres » représente à partir du XVII<sup>e</sup> siècle une forme particulière de la curiosité, à laquelle le nom de « bibliophilie » (et avec lui, la reconnaissance de l'autonomie d'une pratique) n'est donné que tardivement, et rétrospectivement, au XIX<sup>e</sup> siècle. Sur l'histoire de cette émergence puis de cette émancipation, qu'accompagne de bout en bout le XVIII<sup>e</sup> siècle, les enquêtes sont déjà moins nombreuses, bien que décisives pour une poignée d'entre elles, dont celle menée par Yann Sordet sur « l'amour des livres au siècle des Lumières », appréhendé à travers le cas du lyonnais Pierre Adamoli<sup>3</sup>. Les temps présents sont aux croisements des disciplines : l'histoire de l'art, l'histoire du livre, la littérature, l'histoire culturelle sont autant de champs permettant d'informer aujourd'hui l'histoire propre de cette « bibliophilie » qui conduit l'amateur à se construire pierre à pierre, livre après livre, une « bibliothèque », sa bibliothèque, manifestation concrète d'un « esprit de collection ».

Par « esprit de collection », expression empruntée à une thèse récente sur l'esthétique littéraire des Goncourt dans ses rapports à leur activité de collectionneurs d'art<sup>4</sup>, l'on entendra une approche large de la pratique bibliophilique, fût-elle plus particulièrement ici celle de Louis Médard (1768-1841), négociant en indiennes issu de la bourgeoisie protestante du Midi. Au demeurant, l'idée d'« esprit de collection » pourrait fort

Pour citer ce texte :

Romuald Goudeseune et Magali Soulatges,  
« La « collection de livres » de Louis Médard »,  
*L'Esprit de collection. Journée des jeunes  
chercheurs de la Société Voltaire 2014*, dirigée  
par Béatrice Ferrier, Stéphanie Géhanne Gavoty,  
Romuald Goudeseune et Magali Soulatges  
(*Voltaire numérique* 4), Ferney-Voltaire,  
Société Voltaire, 2015, p. 5-13

1. Walter Benjamin, *Je déballe ma bibliothèque et Pour collectionneurs pauvres*, trad. Philippe Ivernel, Paris, Rivages poche (« Petite Bibliothèque »), 2000 (textes de 1931).

2. Krzysztof Pomian, *Collectionneurs, amateurs et curieux. Paris, Venise : XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard (« Bibliothèque des histoires »), 1987.

3. Yann Sordet, *L'Amour des livres au siècle des Lumières. Pierre Adamoli et ses collections*, Paris, École des chartes (« Mémoires et documents de l'École des chartes »), 2001.

4. Dominique Pety, *Les Goncourt et la collection. De l'objet d'art à l'art d'écrire*, Genève, Droz (« Histoire des idées et critique littéraire »), 2003.

bien caractériser un champ d'étude transdisciplinaire très actuel, voire à la mode, comme en témoignent plusieurs recherches et/ou manifestations contemporaines de la nôtre :

- activités liées au site web *Curiositas*, créé par deux professeurs de littérature classique de Poitiers dans le sillage des travaux de K. Pomian<sup>5</sup> ;
- Festival de l'histoire de l'art de Fontainebleau (30 mai-1<sup>er</sup> juin 2014)<sup>6</sup> ;
- Journée de la Société d'histoire littéraire de la France, Bibliothèque de l'Arsenal (28 mars 2014), sous le patronage de François Moureau<sup>7</sup> ;
- le projet BiPram et le programme de recherche eCC (e-Collections et Collectionneurs), portés ou accompagnés par le Centre Gabriel-Naudé de Lyon, et s'intéressant aux bibliothèques privées de l'âge moderne dans la perspective d'une histoire des collections particulières visant la reconstitution de bibliothèques aujourd'hui dispersées<sup>8</sup>.

À la charnière des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, la collection de livres anciens, rares ou précieux de Louis Médard, sans être emblématique d'un modèle de bibliothèque privée (qui n'est du reste qu'une vue de l'esprit, chaque collection affirmant toujours une identité propre), n'en offre pas moins un exemple remarquable de ce à quoi peut aboutir « l'amour des livres » lorsqu'il se concrétise dans une « collection bibliophilique » à usage d'abord privé, puis digne d'entrer par donation dans le patrimoine commun d'une ville et d'en constituer un fleuron. La bibliothèque de Louis Médard, surtout, offre une excellente illustration des principaux arguments théoriques permettant de mieux cerner la pratique du collectionnisme bibliophilique au tournant du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle, quand de nouveaux usages s'instaurent chez les amateurs de livres rares et curieux.

Par quelles grandes entrées aborder le paradigme de la « collection de livres », et quelles pistes de réflexion ouvrir en préambule ? Nous en retiendrons ici quatre, qui ne prétendent ni à l'exhaustivité ni à l'originalité, s'inspirant seulement de « l'esprit de collection » témoigné par Louis Médard.

*Réunir.* Au cœur (étymologique aussi, puisque le collectionneur *collige*) de la démarche du bibliophile, prend place une patiente activité de rassemblement qui alimente des stratégies d'acquisition souvent de longue haleine, sur un terrain de chasse qui peut être très étendu, et selon ces critères désormais admis de la bibliophilie : « la rareté objective, la valeur archéologique, la valeur esthétique, la "complétude", la bonne condition [l'état matériel], la correction philologique »<sup>9</sup>. Achats ou cadeaux, les livres de Louis Médard proviennent le plus souvent de Montpellier, telle l'*Histoire naturelle des oiseaux* de Buffon, acquise chez le libraire Fontanel, ou encore les *Portraits des plus belles dames de Montpellier*, issus de la vente de Jean Parlier, éminent bibliophile et ami de Médard. Exemplaire rare d'imprimeur, ces *Portraits* sont l'occasion de divers échanges et de tractations entre amateurs :

Cet exemplaire serait-il unique ? C'est très possible : la puissance des dames satirées dans l'œuvre a pu dans le temps obtenir la saisie de l'ouvrage et sa lacération. Quoi qu'il en soit, le livre est une rareté, et je n'ai pu m'en dessaisir en faveur de Monsieur Blanc, bibliothécaire de la ville de Montpellier, mais j'ai eu plaisir à lui en laisser prendre une copie, ainsi que d'une comédie au titre de *Boucacous, ou l'« s » et le « t »*. J'ai seulement prié Monsieur Blanc de désigner la personne qui lui facilitait les deux copies<sup>10</sup>.

À Monsieur Médard, Bibliophile à Montpellier  
du Musée Fabre, Bibliothèque de Montpellier, le 15 mai 1841

Monsieur,  
Je poursuivais hier la vente publique qui se fait dans la maison de Mme Picot, le n° 1081

5. Exposition (printemps 2014) « La licorne et le bézoard : une histoire des cabinets de curiosités, d'hier à aujourd'hui » <curiositas.org>

6. « Collectionner » <festivaldelhistoiredelart.com/festival/edition-2014-collectionner-et-la-suisse>.

7. « Bibliophilie, collectionnisme et littérature française » <srhlf.free.fr/evenements/SHLF\_Programme\_Journee\_28\_mars.pdf>.

8. <www.enssib.fr/recherche/les-equipes-de-recherche/centre-gabriel-naude>.

9. Yann Sordet, art. « Bibliophilie » du *Dictionnaire encyclopédique du livre*, P. Fouché et al. éd., Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2002-2011.

10. Note au catalogue à propos des *Portraits des plus belles dames de Montpellier*, Paris, Michel d'Amour, 1660 (cote X113). Les liens hypertextes de chacune des cotes renvoient à la bibliothèque numérique du Musée Médard.

du catalogue (Recueil des pièces de théâtre d'artistes de Montpellier). Le volume vous a été adjugé dans la personne de Virenque. Je tenais beaucoup à ce livre soit à cause de notre bibliothèque où sa place est marquée, soit à cause de la pièce de *Boucacous* qui n'est pas sans quelque allusion à la personne de feu mon prédécesseur, l'honnête Renaud. Je serais peu étonné que vous possédassiez déjà cette pièce. S'il en était ainsi et quand même il en serait autrement, abandonner cet ouvrage à notre bibliothèque contre le remboursement du prix d'achat, serait de votre part un acte de patriotisme dont le public vous saurait gré et donc, vous serait particulièrement reconnaissant.

Celui qui serait avec la plus haute considération, Monsieur, Votre très humble, très obéissant serviteur

P. Blanc<sup>11</sup>

L'idée d'accumulation, de même que l'éventualité de parvenir à constituer un ensemble achevé, ne sont jamais totalement absents de la démarche de collection ; celle-ci toutefois se présente plutôt comme une configuration souple car évolutive (par complémentations, échanges, reventes, pertes, vols, etc.) – l'accroissement généralement recherché de sa taille n'est alors qu'un aspect parmi d'autres de ce caractère dynamique.

*Organiser.* Toute collection appelle sa mise en ordre, intellectuelle mais aussi matérielle dans l'espace d'un « cabinet »-bibliothèque – le cabinet légué par testament de 1834 à la ville de Lunel par Louis Médard comprend les livres et leur mobilier de rangement, visibles dans le musée. L'ensemble intellectuel, dont la cohérence se fait souvent autour de « spécialités » (la littérature pour Médard<sup>12</sup>), se ramifie en sous-ensembles (collections secondaires, séries, sous-séries, recueils thématiques), selon des principes et des hiérarchies soit externes – en appliquant par exemple le classement bibliographique en cinq domaines des libraires de Paris<sup>13</sup> –, soit internes – c'est l'une des fonctions des « catalogues domestiques »<sup>14</sup> que d'éclairer alors ces lois organiques plus personnelles. Louis Médard gère sa collection en suivant ces pratiques : une vitrine du musée expose ses catalogues, « Grand catalogue », « Premier [et Second] supplément[s] au Grand catalogue », « Petit catalogue à l'usage du bibliothécaire » pour les ouvrages sur des sujets sensibles. Certaines sous-collections du fonds Médard sont particulièrement remarquables, comme les *Journaux de Marat* (« Marat en entier et plus que Marat »), ou le *Répertoire du Théâtre républicain*.

Ce recueil, commencé depuis longtemps en 1822, avait déjà quelque importance. J'étais alors à notre domaine de Campestre et là, je fis des notes pour cette collection.

Il fallut d'abord lui donner un titre ; celui de *Répertoire du théâtre révolutionnaire* eût sans doute convenu mais, alors comme aujourd'hui ce mot « révolutionnaire », sonnait mal à l'oreille. Je lui substituai celui de « républicain » qui n'effarouchait pas et j'expliquai que l'ensemble du Répertoire contenait des pièces imprimées avant, pendant et après la République française. C'est dans ce sens que furent faits les frontispices des volumes, et je les emploie, en 1835, tels qu'ils sont pour ne pas détruire un travail, à la plume, qui a été soigné ; mais, s'ils étaient faits à présent, ils recevraient une toute autre dénomination puisque les mots épouvantent plus aujourd'hui que pendant la Restauration.

Le double titre de *Raretés dramatiques* convenait à un recueil dont plusieurs pièces sont devenues rares ; j'en ai distrait dix, dont trois manuscrites, et ces dix forment six volumes séparés. Le tout fait un ensemble de 221 pièces, nombre devenu fameux sous le ministère Polignac par les 221 membres de l'opposition. [...]

Je n'ai point hésité à établir une classification chronologique ; elle donne un intérêt de plus à ce recueil en présentant l'histoire de la Révolution et de ses phases, une véritable biographie sans personnalités, qui met en scène des hommes de 89, des constituants et leurs antagonistes, des fédéralistes et des montagnards, des républicains et des anarchistes, des véritables patriotes et des réactionnaires. De tous ces petits drames réunis, il résulte un corps de théâtre, et comme une espèce de comédie perpétuelle qui n'a point été faite après

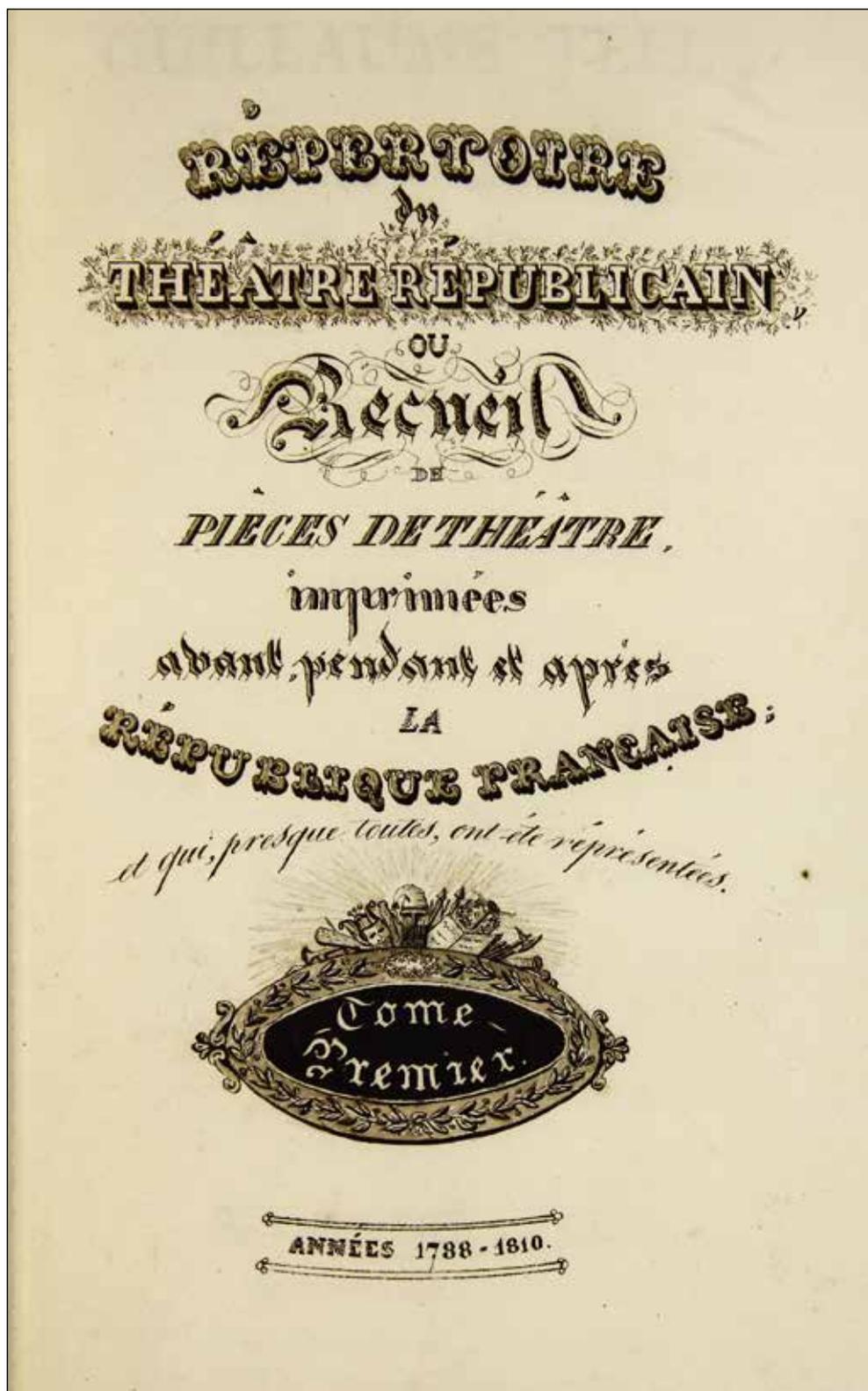
11. Texte reproduit d'une des rares lettres à n'avoir pas été truffée dans le volume concerné selon les usages de Médard. Le décès de celui-ci trois mois après réception de cette lettre explique sans doute cette exception.

12. « Littérature grecque et latine, littérature française du Moyen Âge, telles ont été, lorsque je l'ai pu, mes spécialités. » (« Grand catalogue »).

13. Théologie, Jurisprudence, Sciences & Arts, Belles-Lettres et Histoire.

14. Selon le terme employé par Yann Sordet dans son étude *L'Amour des livres au siècle des Lumières*.

1. Page de titre manuscrite du premier volume du *Répertoire du théâtre républicain* (Musée Médard, F21).



coup mais sur l'heure même, quand les choses et les hommes qu'elles représentaient, étaient encore tout récents. [...]

Le théâtre ayant été un des moyens employés pour accélérer la Révolution, on voit dans ce recueil changer en peu d'années des lois, des opinions, des costumes, des mœurs; l'histoire morale du peuple s'y trouve parfaitement décrite. L'amateur de l'art dramatique est rarement satisfait; mais si l'influence de la Révolution sur cet art n'a pas été heureuse, du moins quelques pièces de cette collection font oublier ce que d'autres ont d'atroce, de dégoûtant et d'immoral<sup>15</sup>.

*Commenter.* Les collections bibliophiliques ne sont pas toutes aussi bavardes que celle de

15. Note manuscrite aux 15 volumes du *Répertoire du théâtre républicain*, formant un vaste recueil factice (F21).



2. «Sur cette collection», notice de Médard en tête du premier volume du *Répertoire du théâtre républicain* (Musée Médard, F21).

Louis Médard, qui en bibliographe « toujours la plume à la main »<sup>16</sup> intervient sur ses ouvrages par le biais d'un apparat copieux de préfaces manuscrites, notes, « annexes documentaires » (illustrations, lettres autographes notamment), etc. À un degré poussé – mais cela caractérise aussi les pratiques bibliophiliques de son époque –, Louis Médard cède en fait à cette tentation du collectionneur qu'est le *truffage*, autrement dit l'enrichissement d'un livre par insertion d'une « série de pièces diverses étrangères à l'œuvre mais entretenant un rapport plus ou moins étroit avec elle »<sup>17</sup>. Pratique non sans incidences sur les « matérialités » du livre – tout « recueil » implique par exemple de dérelier puis relier à neuf – et partant, sur

16. « J'ai presque toujours lu la plume à la main. » (préface du « Grand catalogue »)

17. Jean-Marc Châtelain, art. « Truffage » du *Dictionnaire encyclopédique du livre*.

les critères permettant de définir sa singularité donc *in fine* sa valeur, intrinsèque et au sein de la collection qui l'accueille. Voici par exemple le commentaire liminaire du bibliophile sur son exemplaire d'une édition « de référence » du texte biblique<sup>18</sup> :

Sur ce bel exemplaire.

J'avais primitivement un exemplaire du tirage en grand in-octavo, sur papier fort ; je tenais à me procurer le même format de ma bible aux trois cents gravures, et mon commissionnaire<sup>19</sup>, à Paris, qui connaissait mes intentions, n'hésite pas à me faire jouir quoique sans ordre formel, d'un très grand marché à la vente de la belle bibliothèque du comte de La Bédoyère.

Il savait qu'il manquait quatre eaux-fortes à cet exemplaire du Nouveau Testament.

Il n'ignorait pas que, mieux que d'autres, j'avais les moyens de remédier à cette lacune, et le livre lui fut adjugé justement à la moitié de la somme à laquelle j'ai échangé avec le libraire Techener, mon exemplaire grand in-octavo qui, par extraordinaire avait l'épître à l'Assemblée nationale.

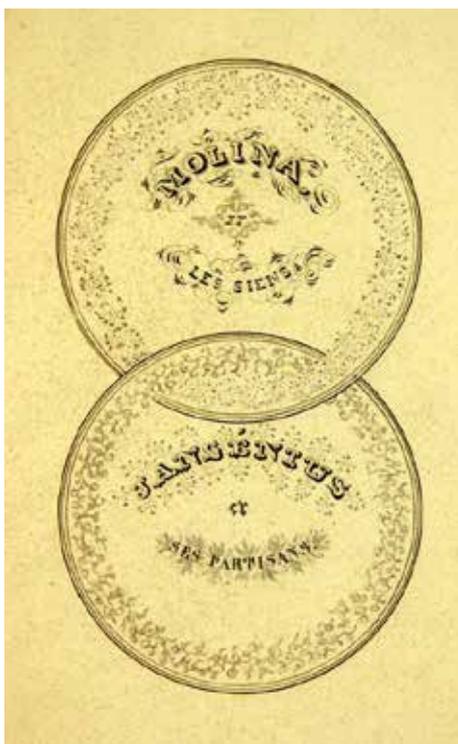
Bertrand m'a très bien fait à la plume, les quatre eaux-fortes qui deviennent ainsi une particularité du livre.

À un conditionnement fortement usé, j'ai substitué une demi-reliure de Simier, dûment acquise à un des dix-huit exemplaires in-quarto en grand papier vélin, avec figures avant la lettre et eaux-fortes, qui, à ce nombre seul, ont la fameuse épître.

*Jouir.* Le collectionneur bibliophile, quand il n'est pas cette figure littéraire aux travers pittoresques, n'est jamais tout à fait exempt des excès « bibliomaniaques » qui lui valent avec constance la condamnation des moralistes et autres gardiens du seul « vrai » rapport au livre que serait sa lecture érudite – l'on se souvient du portrait que La Bruyère brosse du personnage rencogné dans sa « tannerie »<sup>20</sup>. Mais « l'amour des livres », en tant que passion, ne confronte-t-il pas naturellement au risque (et aux plaisirs...) de l'excès<sup>21</sup> ? Si une certaine modération marque la personnalité de Louis Médard, celui-ci n'en affirme pas moins à travers sa collection des goûts et des émotions de « curieux »<sup>22</sup>. Goût esthétique sûr, qui le fait entretenir des liens avec les meilleurs relieurs de son temps (Bozérien, Bauzonnet, Thouvenin, et surtout Simier, « relieur du Roi »), mais l'oriente aussi vers des ouvrages dotés de reliures d'amateur des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ; à quoi s'ajoutent quelques précieuses prises (ces fameux « trésors de bibliophile ») de livres avec des provenances prestigieuses (bibliothèques du prince de Conti, de la marquise du Châtelet, de la comtesse de Provence, de Louis XVI, de Nodier, de La Bédoyère). Il peut arriver même que le plaisir du bibliophile lui fasse connaître les enthousiasmes de l'artiste créateur.

Ces cinquante-deux portraits et quelques autres me sont venus je ne sais d'où, et depuis longtemps toutes ces feuilles étaient reléguées dans un tiroir. Un peu par désœuvrement, je feuillette et j'entrevois une collection historique ; j'en élague ce qui, dans mon but, est insignifiant et il ressort vingt-neuf molinistes et vingt-trois jansénistes. Je fais un titre ; on relie le livre et j'y joins une note sur deux sectes qui ont fait époque<sup>23</sup>.

Sans oublier bien sûr le goût du fruit défendu, serré dans une armoire spéciale...



3. « Molina et les siens, Jansénius et ses partisans : recueil de gravures », recueil de gravures rassemblé par Médard (U44).

18. Bible de Sacy, Paris, 1793, 5 vol. 4<sup>o</sup> (H71).

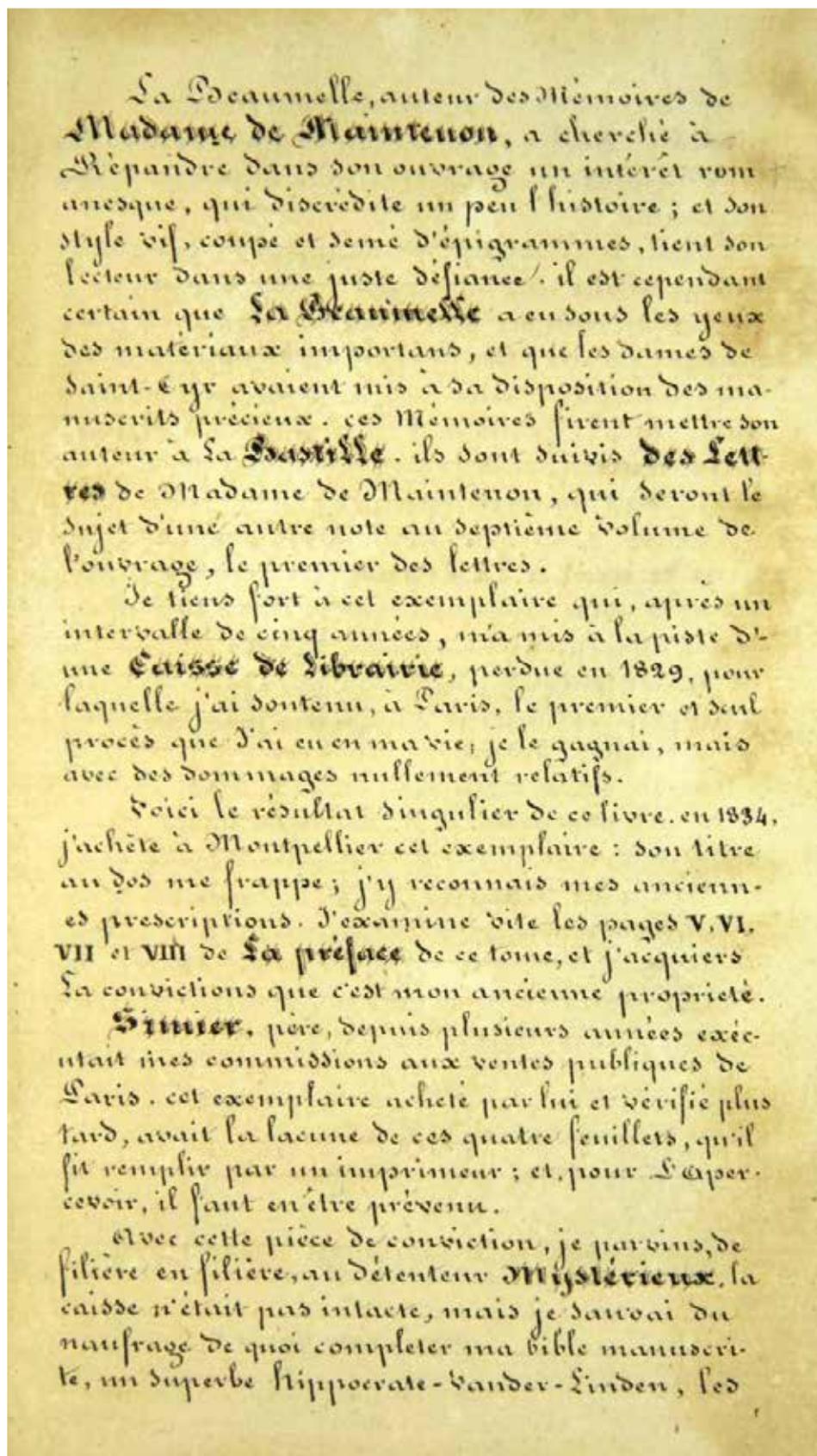
19. Il s'agit de Maurice Angliviel (1779-1876), neveu de La Beaumelle, bibliothécaire chargé des manuscrits au Dépôt des cartes et plans de la Marine à partir de 1825.

20. *Les Caractères*, « De la mode », 2.

21. Voir aussi l'érotique de la collection développée par Guy de Maupassant dans *La Chevelure* : « Oh ! je plains ceux qui ne connaissent pas cette lune de miel du collectionneur avec le bibelot qu'il vient d'acheter. On le caresse de l'œil et de la main comme s'il était de chair ; on revient à tout moment près de lui, on y pense toujours, où qu'on aille, quoi qu'on fasse. Son souvenir aimé vous suit dans la rue, dans le monde, partout ; et quand on rentre chez soi, avant même d'avoir ôté ses gants et son chapeau, on va le contempler avec une tendresse d'amant. »

22. En 1829, dans le transport d'une caisse de livres entre l'atelier parisien de Simier et le cabinet montpelliérain, une caisse s'égaré... Ce n'est qu'au fil des années, à la faveur d'« heureux hasards » et du « premier et seul procès de [s]a vie », que Médard retrouve certains ouvrages. Il en rachète plusieurs au prix fort. Cette caisse contenait notamment les *Mémoires de Mme de Maintenon* (O50 et U51), rachetés en 1834, une partie des feuillets d'une bible manuscrite du XIII<sup>e</sup> siècle (T50), des œuvres d'Hippocrate (H47) et de Buffon (H65), ainsi que le curieux incunable connu sous le nom de *Mammothrectus* (T37).

23. « Molina et les siens, Jansénius et ses partisans : recueil de gravures », [1697-1776] (U44).



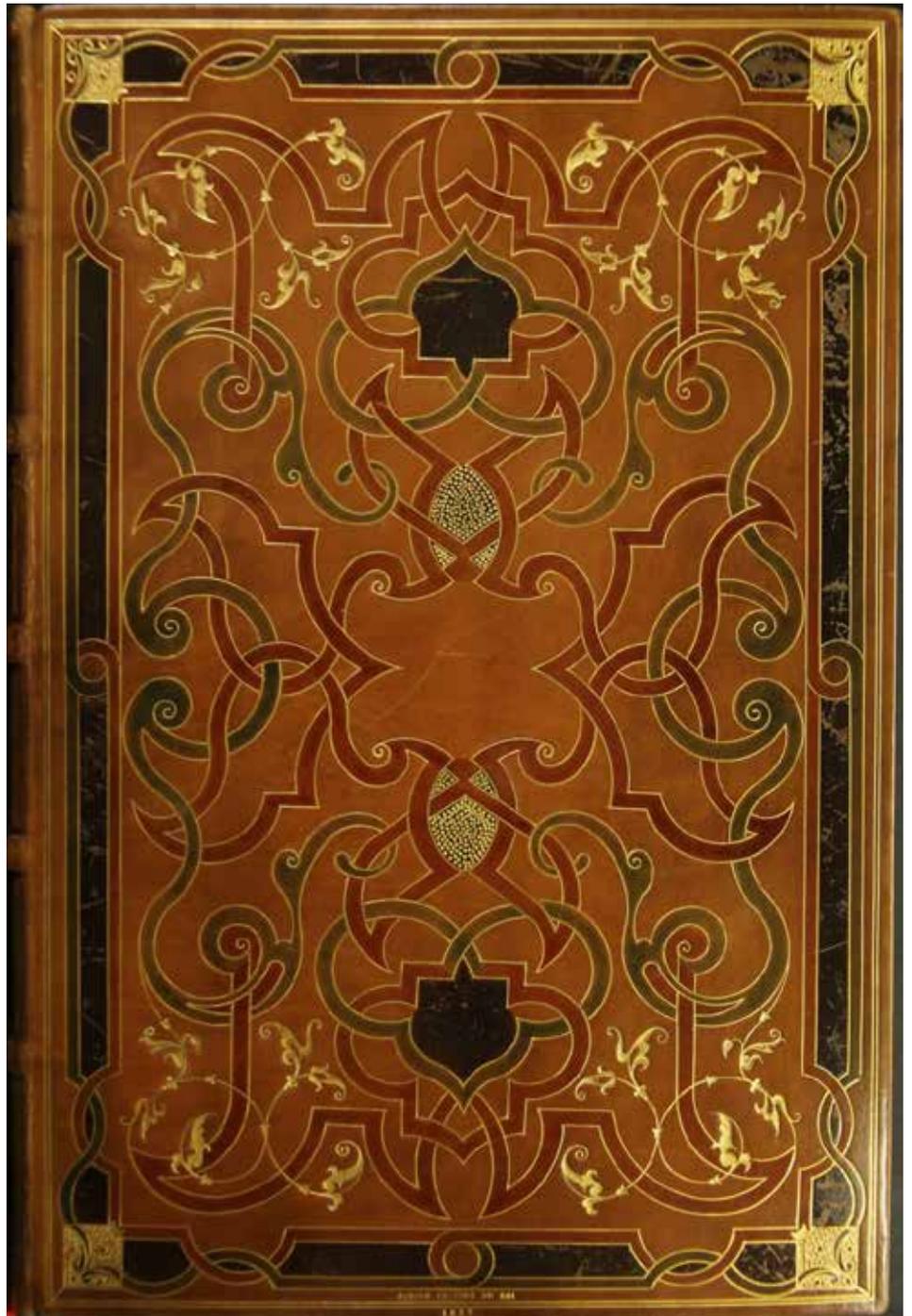
J'ai cru devoir faire un catalogue particulier de quelques-uns de mes livres et, de prime abord, j'y ai compris tous ceux écrits contre l'Église romaine et ses pontifes, même contre les jésuites. Tout cela figure bien aujourd'hui à la Bibliothèque royale, comme sur les tablettes de l'amateur ; mais membre de l'Église réformée, je me fais un devoir de confier cette collection à des hommes sages qui, en leur qualité de bibliothécaire, n'en rendront jamais la lecture dangereuse<sup>24</sup>.

24. Note figurant en tête du « Petit catalogue » que Louis Médard a dressé pour une poignée d'œuvres dans une démarche de mise à l'écart du reste de la collection.

4. Note de Médard sur la caisse perdue et retrouvée en tête de *Mémoires pour servir à l'histoire de madame de Maintenon & à celle du siècle passé* (O050).

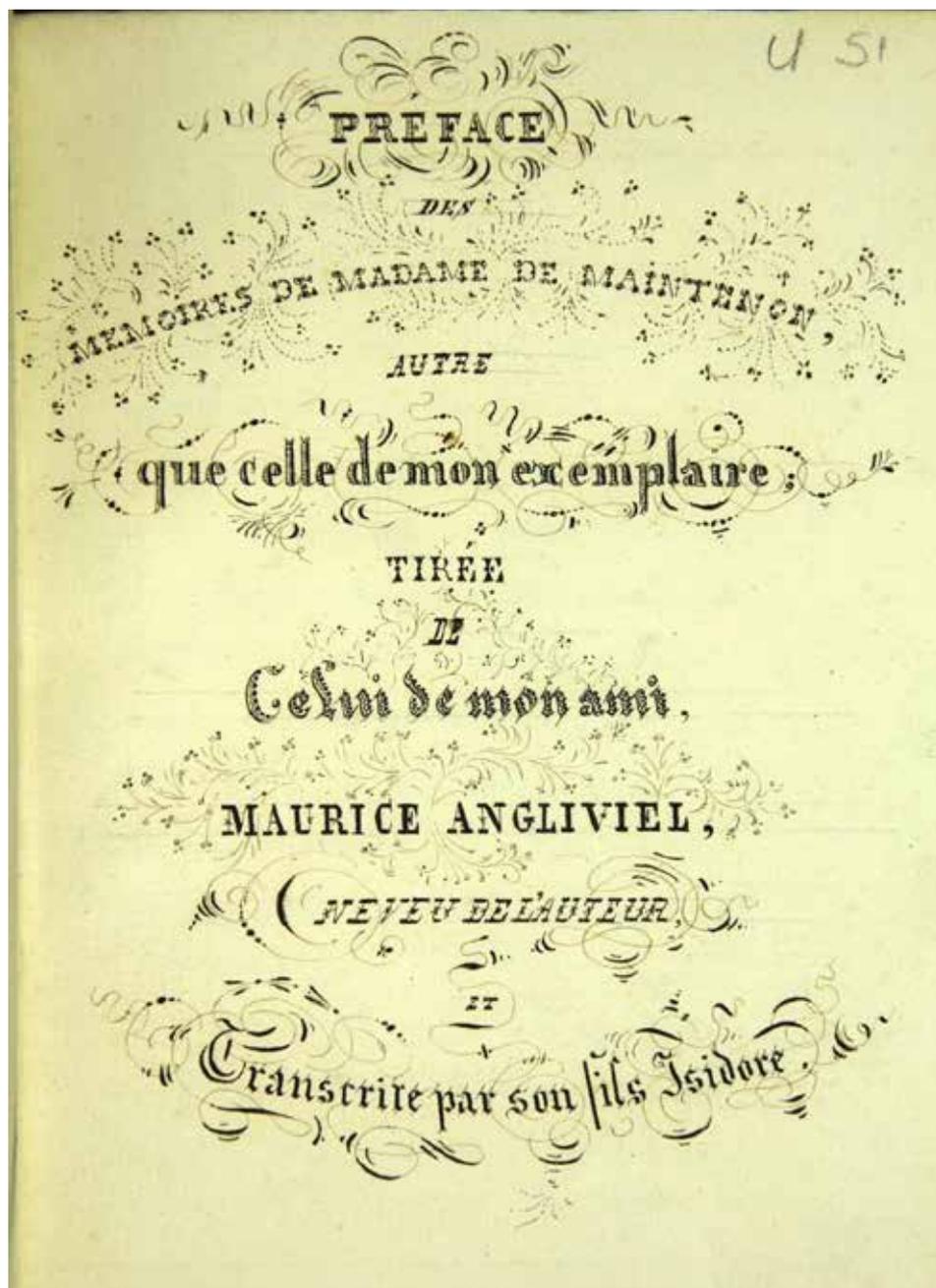
5. Dos d'une reliure de Simier, Charles Jean Baptiste Bonnin, *Législation constitutionnelle, ou recueil des constitutions françaises*, Paris, Corréard, 1820 (P048).

6. Reliure par Simier, datée de 1839, de *Platonis opera*, Paris, 1520 (T079).



Mais la jouissance que la collection de Louis Médard met peut-être le mieux en évidence est celle, intellectuelle, qui reste liée aux textes eux-mêmes, instruments à la fois de travail, de culture et de formation personnelle, sans que jamais ne semble s'émousser le « plaisir du texte ». Sur la genèse et le développement de la sensibilité et de la pensée de Louis Médard, tels que sa collection nous les donne à voir, les diverses interventions de cette journée apportent d'intéressantes précisions. Nous soulignerons cependant ici que forte de cet usage privilégié du livre, toute collection bibliophilique affirme à un moment donné une portée ontologique : dans l'expression « esprit de collection » niche donc aussi l'idée d'une éthique de, et par la collection. Que cette éthique repose sur un sens aigu de la propriété (privée) – car le goût solipsiste de posséder est inséparable de la pratique bibliophilique – n'est en rien contradictoire, ni choquant. Mieux : avec le legs, qui inverse la passion de l'avoir en perte consentie, la démarche bibliophilique atteint peut-être ce raffinement extrême d'une perfection paradoxale de « l'esprit de collection ».

Cette journée destinée aux jeunes chercheurs entend ainsi contribuer à étayer par l'exemple remarquable de la collection de Louis Médard une réflexion sur le collectionnisme bibliophilique, ses valeurs et ses enjeux. Comment se constitue, s'organise et se



7. Page de titre de la copie manuscrite de la préface censurée aux *Mémoires de madame de Maintenon* (U051).

gère une bibliothèque privée ? Comment s'exposent les pratiques et les discours d'un collectionneur ? Quelles sont les intentions mais aussi le destin d'une collection, tant concrètement que du point de vue des représentations mentales élaborées et véhiculées ? La bibliothèque-musée Médard de Lunel s'offre comme un lieu idéal pour effectuer ce parcours d'un jour, en raison d'atouts objectifs et parce qu'elle ne répond en même temps à aucune de ces « finalités incertaines » qui caractérisent selon Umberto Eco les bibliothèques « parfaitement cauchemardesques », « ferm[ées] [...] le samedi », dont « le bibliothécaire [...] [considère] le lecteur comme un ennemi, un désœuvré (sinon il serait au travail), un voleur potentiel », et dont « le pire ennemi est l'étudiant qui travaille »<sup>25</sup>.

Romuald Goudeseune, Magali Soulatges

25. Umberto Eco, *De Bibliotheca*, trad. Éliane Deschamps-Pria, Paris, L'Échoppe, 1986, p. 17-18.

## Le fonds Médard de Lunel et les dix-huitiémistes montpelliérains

Pour citer ce texte :

Georges Dulac, « Le fonds Médard de Lunel et les dix-huitiémistes montpelliérains », *L'Esprit de collection. Journée des jeunes chercheurs de la Société Voltaire 2014*, dirigée par Béatrice Ferrier, Stéphanie Géhanne Gavoty, Romuald Goudeseune et Magali Soulatges (*Voltaire numérique 4*), Ferney-Voltaire, Société Voltaire, 2015, p. 14-19

Esquisser un historique de la valorisation progressive du fonds Médard implique de remonter près d'un demi-siècle en arrière, au temps où cette collection exceptionnelle n'était guère connue que de quelques érudits et demeurait difficile d'accès, n'ayant ni bibliothécaire attitré, ni catalogue aisément consultable, pour en arriver à la situation remarquable où elle se trouve aujourd'hui<sup>1</sup>. Mais j'arrêterai mon évocation à la fin du siècle dernier, au moment où l'essentiel des moyens de cette valorisation était acquis.

Je dois d'intervenir sur ce sujet au fait que le centre de recherche fondé en 1968 à la faculté des lettres de Montpellier par Jacques Proust a fourni dès ses débuts un travail considérable à ce propos. Cette justification de mon intervention indique aussi ses limites : je ne pourrai guère parler que des travaux associés au programme de cette équipe. Ainsi je ne dirai rien du fonds Médard considéré dans son ensemble, rien des manuscrits médiévaux enluminés, comme le psautier de Saint-Guilhem-le-Désert (XII<sup>e</sup> siècle) ou le livre des prophéties des papes (*Liber prophetiarum papalium*, XIV<sup>e</sup> siècle)<sup>2</sup> ; rien non plus des imprimés rares du XVI<sup>e</sup> siècle, etc. Certes j'ai pu élargir quelque peu ma perspective grâce au concours de Jean Vaché, dont le père, Jules Vaché, Lunellois de vieille souche, a été longtemps en charge de la bibliothèque à titre bénévole. J'y reviendrai. Cependant l'essentiel de ce que je pourrai dire des actions menées à propos du fonds Médard est associé à un programme du Centre d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Inventaire des éditions du XVIII<sup>e</sup> siècle conservées en Languedoc. Ce projet a été pour une bonne part à l'origine de la création officielle du Centre d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, équipe associée au CNRS quelques années plus tard. C'est donc le CNRS qui a pour l'essentiel financé les travaux que je vais évoquer, ce qui est sans doute quelque peu oublié aujourd'hui.

Cet Inventaire des éditions du XVIII<sup>e</sup> siècle devait associer la reprise et la vérification des données fournies par les anciens catalogues imprimés des bibliothèques publiques, et le recensement de petits fonds non catalogués, mais très riches : celui de Lunel était le principal d'entre eux et donc une sorte de faire-valoir de l'ensemble.

Notre projet avait deux motivations principales. Il partait tout d'abord du constat que dans notre domaine, beaucoup de chercheurs français avaient l'habitude de considérer les bibliothèques parisiennes comme suffisamment représentatives de la production livresque de l'époque. Or nous avons pris conscience qu'il s'agissait d'une illusion dommageable. Quand notre inventaire fut un peu avancé, J. Proust put évaluer à 10% la proportion des imprimés qu'il signalait et qui ne figuraient pas au catalogue de la Bibliothèque nationale. J'ajoute qu'en ce début des années 1970, la bibliographie matérielle, qui était longtemps restée ignorée de beaucoup de dix-huitiémistes français, commençait à sortir de son statut de spécialité exotique, essentiellement anglo-saxonne : c'était donc un encouragement à poursuivre une entreprise de ce type, dans un temps où, faut-il le rappeler, il n'existait pas de catalogue collectif, ni d'internet. La collection de Lunel était un bon exemple de ces fonds qui recélaient nombre d'imprimés ignorés de la Bibliothèque nationale : c'est le cas par exemple de plusieurs dizaines de pièces de théâtre de l'époque révolutionnaire réunies dans l'énorme recueil intitulé par Médard *Répertoire du*

1. Je remercie Claudette Fortuny pour l'aide précieuse qu'elle m'a apportée lors de la préparation de cet article.

2. François Avril, « Les manuscrits enluminés de la collection Médard », *La Bibliothèque de Louis Médard à Lunel. Mélanges*, préface de Suzanne Delrieu, éd. G. Dulac, Montpellier, SVPI et Centre d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, 1987 [désormais : *Mélanges*], p. 163-168 (ill.).

théâtre républicain<sup>3</sup>, ou encore de l'édition de tel « rogaton » de Voltaire, également insérée dans un recueil factice. En outre beaucoup d'imprimés du fonds contenaient des documents supplémentaires qui éclairaient singulièrement leur histoire, comme l'exemplaire des *Mémoires pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon*, de La Beaumelle, qui comporte à la fois les cartons imposés pour la diffusion de l'ouvrage en France, et les feuillets originaux, ainsi que le relevé de ces variantes, ce qui en fait une sorte d'édition critique factice<sup>4</sup>.

L'autre motivation à l'origine de notre Inventaire était l'espoir de réunir ainsi des données sur la réception de ces imprimés par leurs lecteurs. Cette idée était vaguement inspirée par un important article de Daniel Mornet qui avait cru pouvoir reconstituer ce qu'on lisait réellement au XVIII<sup>e</sup> siècle en étudiant des catalogues de vente<sup>5</sup>. Mornet avait fait quelque peu fausse route, parce que ces catalogues sont loin de refléter fidèlement ce que les lecteurs avaient entre les mains. En revanche, moyennant certaines précautions, les fonds privés entrés dans les bibliothèques publiques pouvaient s'avérer instructifs à cet égard. De ce point de vue, la bibliothèque de Médard constituait un cas d'un intérêt exceptionnel, du moins pour l'accueil fait à la production du XVIII<sup>e</sup> siècle par un esprit libéral au début du siècle suivant. En effet, non seulement la composition de la collection avait été soigneusement modulée selon les goûts et les visées pédagogiques de son possesseur, mais en outre celui-ci avait pourvu nombre de volumes de notices manuscrites qui comportent bien des informations, souvent sur les conditions de l'acquisition des ouvrages, et toujours sur leur intérêt et sur l'utilité qu'ils pourraient avoir dans l'avenir, en particulier pour les maîtres et élèves du collège de Lunel auxquels Médard destinait sa bibliothèque. C'est ainsi qu'en 1829, il a fait précéder la *Correspondance littéraire* de Grimm (dans la série publiée en 1812-1813) d'un bel éloge du XVIII<sup>e</sup> siècle (un siècle qui inclut à ses yeux la période révolutionnaire)<sup>6</sup> ; il dote son exemplaire de l'*Histoire des deux Indes* d'une apologie de l'abbé Raynal, dans laquelle il s'emploie à répondre aux reproches qu'on a faits à l'auteur d'avoir renié ses convictions passées dans sa fameuse adresse à l'Assemblée nationale, et aussi à réfuter les allégations de ceux qui prétendent que Diderot a écrit les morceaux les plus vigoureux de l'ouvrage, car ce n'est selon lui qu'un mauvais procès fait à l'abbé<sup>7</sup>. On trouve ainsi dans cette collection des notices sur la plupart des grands auteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, et sur quelques autres. Même les ouvrages anti-chrétiens que Médard a rangés dans une sorte d'Enfer de sa bibliothèque, les traités du baron d'Holbach par exemple, dont il avait acquis une assez belle collection, sont l'objet d'appréciations mesurées, associées à quelques mises en garde : il est vrai que ce protestant éclairé ne déteste pas tout à fait les arguments employés contre l'Église romaine et les jésuites<sup>8</sup>. Dans l'ensemble, Médard combat avec énergie tout ce qui est entrepris sous la Restauration pour discréditer les philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle, y compris dans les ouvrages de référence comme la *Biographie universelle* de Louis Gabriel Michaud<sup>9</sup>.

Je me suis un peu écarté de mon sujet pour expliquer ce qui avait conduit le Centre d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle de Montpellier à s'intéresser particulièrement au fonds Médard. J'en viens maintenant plus directement à l'historique des actions qui ont contribué à mettre en valeur cette collection. Je distinguerai trois périodes. Au cours d'une première, qui a duré approximativement de la fin des années 1960 au début des années 1980, il s'est agi surtout d'un catalogage manuel, sur fiches, des éditions datant d'un grand XVIII<sup>e</sup> siècle (1685-1804), catalogage assorti cependant de quelques dispositions particulières qui nous paraissent pouvoir répondre à certains besoins de la recherche. La seconde période, plus courte (1983-1986), est dominée par la mise au point, à partir de l'exemple du fonds Médard, de la méthode de catalogage informatisé du livre ancien dans le système SIBIL qui devait être implanté dans les bibliothèques universitaires. Enfin une dernière période, qui commence vers 1987, est caractérisée par la production d'études concernant quelques

3. *Répertoire du Théâtre républicain*, recueil factice de 216 pièces (1773-1822), en 15 volumes, cote LUF 21.

4. Cote LUO 50, 15 vol. Dans une longue note au volume I, le bibliophile explique l'histoire complexe de son exemplaire.

5. D. Mornet, « Les enseignements des bibliothèques privées (1750-1780) », *RHLF*, t. 17, 1910, p. 449-496.

6. Cote LUD 60-1 (notice manuscrite reproduite dans *Mélanges*, après la p. 60).

7. Cote LUN 61-1.

8. Georges et Liliane Dulac, « De Voltaire au curé Jean-Baptiste Fabre, le dix-huitième siècle de Jean Louis Médard », *Colloque international d'études occitanes, Lunel 25-28 août 1983*, Montpellier, Centre d'études occitanes, 1984, p. 87-108 ; *Mélanges*, p. 53-74.

9. Cote LUI 17, avec une préface manuscrite.

ensembles remarquables de la collection ; c'est aussi l'époque où le fonds est enfin pourvu d'un bibliothécaire attitré.

Lorsque nous avons entrepris l'Inventaire des éditions du XVIII<sup>e</sup> siècle conservées en Languedoc, nous avons envoyé un questionnaire sur l'état des fonds anciens aux bibliothèques de la région, ou à défaut à l'adresse des mairies. Celui que nous avons envoyé à Lunel nous a été renvoyé par quelqu'un qui était je crois le garde champêtre : cette personne nous a répondu qu'elle n'était pas en mesure de nous répondre. Pourtant le fonds Médard n'était pas en complète déshérence, comme me l'a rappelé Jean Vaché dans la note qu'il a bien voulu me communiquer. Je la reprends à peu près textuellement. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le local réservé au fonds Médard depuis sa création était utilisé comme bibliothèque de prêt pour les ouvrages de lecture courante fournis par le Bibliobus de Montpellier. Cette salle de la Mairie n'était ouverte que le mercredi après-midi, et la gestion de cette bibliothèque municipale en réduction était confiée à un commerçant lunellois qui n'ouvrait jamais les armoires vitrées renfermant les magnifiques volumes de la collection. Cependant l'attention du maire devait être attirée par l'arrivée de lettres venues du monde entier demandant des informations sur le fonds. Le 26 septembre 1959, il a donc été arrêté que « la commission d'inspection et d'achat doit comprendre une personnalité de la ville ayant manifesté de l'intérêt pour la bibliothèque ». C'est ainsi que Jules Vaché, qui avait pris sa retraite à Lunel en 1957, allait à titre bénévole s'occuper pendant une vingtaine d'années du fonds, qu'il connaissait bien. Son rôle était de répondre aux correspondants lointains (Japon, États-Unis, Israël, etc.), et de les accueillir lorsqu'ils venaient consulter sur place. Il était le seul à avoir le droit d'ouvrir les armoires. Il devait écrire une brève notice sur la bibliothèque de Lunel, dans laquelle il signalait notamment la présence d'ouvrages et de documents d'un intérêt exceptionnel pour l'histoire du protestantisme<sup>10</sup> : en 1979, ils feront l'objet de deux articles qui seront repris dans le volume de *Mélanges* publié en 1987<sup>11</sup>. Quand Jules Vaché découvre une lettre inédite de Voltaire collée par Médard sur la page de garde du premier tome de l'édition Renouard des *Œuvres* (Paris, 1819), son fils Jean présente cette lettre au séminaire de Jacques Proust et la publie en 1968 dans la *Revue d'Histoire Littéraire de la France*<sup>12</sup>.

Ainsi vers 1970 et les années suivantes, c'est J. Vaché qui nous a donné accès à la bibliothèque quand nous avons commencé à y travailler. Parfois, à l'automne, il fallait attendre que la récolte des olives soit achevée pour qu'il puisse nous donner rendez-vous, et au cours de l'hiver, il fallait s'emmitoufler, parce que la bibliothèque n'était pas chauffée. Nous avons entrepris ce travail d'inventaire en sous-estimant largement la difficulté de décrire, même sommairement, des imprimés anciens, et dans le cas des livres de Médard, qui comportaient de multiples particularités introduites par le collectionneur, la tâche était particulièrement complexe. Mais enfin l'Inventaire a progressé tant bien que mal, avec le concours de vacataires, qui étaient généralement pourvus du Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAFB). À cette époque, nous avons intéressé à l'entreprise des inspecteurs généraux des bibliothèques, notamment Maurice Caillet, et nous avons pris d'autres contacts dans le monde des bibliothèques, souvent en mettant en avant l'exemple du fonds Médard. C'est ainsi que vers 1973, notre équipe a accueilli deux jeunes chartistes qui ont effectué un stage à la bibliothèque de Lunel : il s'agissait de Françoise Blechet et d'Annie Charon, qui si je ne me trompe ont été affectées peu après au Service du Livre ancien à Paris, avant d'être l'une conservateur aux Manuscrits de la Bibliothèque nationale, l'autre professeur à l'École des chartes. En 1975, quand l'Association des amis de l'École nationale supérieure des bibliothèques a organisé trois journées d'études sur les fonds anciens des bibliothèques françaises, j'ai été invité à présenter les travaux de notre Inventaire, et j'ai pu annoncer que le recensement des éditions du XVIII<sup>e</sup> siècle conservées à Lunel était près d'être achevé<sup>13</sup>.

10. « À la bibliothèque de Lunel », *Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire*, t. 119, 1973, p. 332-333.

11. Jean-Michel Hornus et Rodolphe Peter, « *Calviana rarissima* du fonds Jean Louis Médard de la bibliothèque municipale de Lunel », et « Le fonds Jean Louis Médard de la bibliothèque de Lunel et l'histoire du protestantisme », *Études théologiques et religieuses*, 1979, respectivement n° 1, p. 51-68, et n° 2, p. 243-254 ; *Mélanges*, p. 5-22 et 23-34.

12. Jean Vaché, « Une lettre inédite de Voltaire », *RHLF*, t. 68, 1968, p. 558-564 ; *Mélanges*, p. 35-39.

13. G. Dulac, « Les universitaires et les fonds anciens », *Les Fonds anciens des bibliothèques françaises*, Villeurbanne, Presses de l'École Nationale Supérieure des Bibliothécaires, Villeurbanne, 1976, p. 143-151.

C'est en 1975 également qu'a été affecté à Montpellier, avec mission de collaborer avec notre équipe, un conservateur régional du Livre ancien, chargé de dresser un état précis des fonds languedociens : il s'agissait de Martine Lefèvre, qui a passé plusieurs années à Montpellier et s'est intéressée notamment aux livres du XVI<sup>e</sup> siècle et aux magnifiques reliures de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle conservés dans le fonds Médard<sup>14</sup>.

À cette époque notre entreprise d'Inventaire avait pris plus de solidité grâce au recrutement en 1974 d'un ingénieur d'étude CNRS comme « bibliographe qualifié » : à vrai dire le CNRS ne nous avait accordé qu'un demi-poste, qui n'a été transformé en poste complet qu'au bout de plusieurs années, mais c'était cependant la reconnaissance de l'intérêt scientifique de notre entreprise. Claudette Fortuny, qui a occupé ce poste, nous a permis de dépasser l'amateurisme des débuts. C'est elle qui a contrôlé l'achèvement du recensement des éditions du XVIII<sup>e</sup> siècle du fonds Médard, aidée dans les cas difficiles par Gladys Bouchard, conservateur du livre ancien à la bibliothèque municipale de Montpellier. Gladys Bouchard est du nombre des spécialistes qui ont travaillé sur le fonds Médard et elle a par exemple présenté une communication à ce sujet lors du Colloque international qui s'est tenu à Lunel en 1983<sup>15</sup>. Lors de ce même colloque, une autre communication visait à cerner les contours d'une sorte de mythe de l'époque des Lumières qui prend consistance dans l'ensemble de ce que Médard a écrit sur sa collection, dans ses notices manuscrites et dans son « Grand Catalogue »<sup>16</sup>. Parmi les publications consacrées au fonds à cette époque, il faut surtout signaler l'analyse que Claudette Fortuny a donnée en 1979 du recueil factice déjà mentionné, le *Répertoire du Théâtre républicain* qui contient 216 pièces de théâtre principalement de l'époque révolutionnaire : elle a identifié les auteurs, quand c'était possible, et signalé les pièces, voire les auteurs qui ne figurent pas au catalogue de la Bibliothèque nationale<sup>17</sup>. Cette publication a été à l'origine d'un reprint en 15 volumes publié par Slatkine en 1986.

Enfin c'est au cours de cette première période que nous avons expérimenté sur les livres du fonds Médard trois dispositions qui se situaient hors des normes ordinaires du catalogue, mais qui nous semblaient répondre à certains besoins de la recherche dans notre domaine<sup>18</sup>. Il s'agit tout d'abord de l'empreinte typographique, c'est-à-dire d'un échantillon de caractères prélevés conventionnellement sur un imprimé : ce système proposé par des chercheurs de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (IRHT-CNRS) est supposé permettre de distinguer des éditions anciennes apparemment identiques. En second lieu nous avons expérimenté sur le fonds de Lunel un système d'indexation matières qui nous semblait plus adapté au livre ancien que les systèmes modernes : cette codification des tables du *Manuel du libraire*, de Brunet, dite codification Brunet-Parguez, reprend le classement traditionnel des libraires parisiens utilisé dans les catalogues de vente. La plupart des notices décrivant les livres du fonds Médard ont donc été pourvues de ces deux dispositifs et ils figurent aujourd'hui dans leur version électronique. Enfin nous avons mis au point et appliqué un dispositif de notre cru pour le traitement des recueils factices. Comme je l'ai signalé, le fonds Médard contient des recueils factices particulièrement remarquables, comme le *Répertoire du théâtre républicain* ou le recueil en 31 volumes consacré à Marat, qui renferme en particulier une collection complète de *L'Ami du peuple* et des faux publiés en 1790 pendant l'emprisonnement de Marat, pas moins de 143 numéros, œuvres de plusieurs faussaires qui n'ont pas toujours été reconnus comme tels. Ce ne sont pourtant que des exemples, parmi d'autres, qui prouvent que les recueils constitués par les possesseurs de livres, ou parfois par des libraires, sont des objets qui dans bien des cas méritent atten-

14. Martine Lefèvre, avec la coll. de Claudette Fortuny, « Notes sur quelques reliures de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Mélanges*, p. 139-146 (ill.) ; voir par ailleurs, Claudette Fortuny, « Les reliures des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Mélanges*, p. 147-151 (ill.)

15. G. Bouchard, « Quelques livres remarquables dans le fonds Médard de la bibliothèque de Lunel », *Colloque international d'études occitanes, Lunel 25-28 août 1983*, p. 75-86 ; *Mélanges*, p. 41-52 (ill.).

16. Georges et Liliane Dulac, « De Voltaire au curé Jean-Baptiste Fabre : le XVIII<sup>e</sup> siècle de Jean Louis Médard », *Colloque international d'études occitanes, Lunel 25-28 août 1983*, p. 87-108 ; *Mélanges*, p. 53-74.

17. C. Fortuny, « Le Théâtre républicain de la bibliothèque de Lunel », *Recherches nouvelles sur quelques écrivains des Lumières II*, sous la dir. de J. Proust, Montpellier, Université Paul-Valéry, 1979, p. 177-234.

18. À ce sujet, G. Dulac, « Les universitaires et les fonds anciens », p. 146-147.

tion. Contrairement donc à la tradition qui voulait que seuls les éléments constituant ces recueils soient catalogués, nous avons créé pour eux des notices et des entrées spécifiques.

J'en viens maintenant à la seconde période que j'ai annoncée, celle de l'informatisation. Elle a commencé en 1983 quand le directeur de la Direction des bibliothèques et de l'information scientifique et technique (DBMIST) est venu à Montpellier pour préparer l'implantation du système SIBIL à la bibliothèque universitaire. Ce polytechnicien, qui après avoir informatisé les services postaux était chargé de lancer l'informatisation des bibliothèques, nous a proposé une convention, assez généreusement financée : nous devions étudier l'application du système au livre ancien et en coopération avec ses inventeurs suisses rédiger un manuel de catalogage spécifique. Il s'agissait de définir quelles informations pourraient être enregistrées, sous quelle forme et quels seraient les points d'accès à ces informations. Nous avons naturellement pris pour terrain d'étude le fonds de Lunel, puisque les exemplaires du XVIII<sup>e</sup> siècle qui avaient déjà été catalogués sur fiches présentaient de multiples particularités intéressantes, en fait un échantillon sans doute à peu près complet de toutes les informations propres au livre ancien qui méritaient d'être traitées. Notre catalogue sur fiche restait relativement sommaire, par rapport aux possibilités offertes par l'informatique, car les points d'accès à l'information pouvaient désormais être multipliés. En même temps que progressait l'étude qu'on nous avait confiée, la description des exemplaires du XVIII<sup>e</sup> siècle a donc été reprise sur de nouvelles bases, selon un format de description très étendu. Ce travail a été mené à bien en trois ans par Claudette Fortuny, avec le concours d'une vacataire qualifiée, Denise Rouger, qui a été formée à ce mode de travail tout à fait nouveau : les informations étaient notées sur place, à Lunel, sur des bordereaux qui servaient aux recherches complémentaires et étaient ensuite saisis sur un terminal à la Bibliothèque universitaire.

Une des caractéristiques de cette période, importante je crois pour la mise en valeur du fonds qui servait de terrain d'étude, c'est que tous ces travaux ont été accompagnés de multiples coopérations : avec les responsables suisses du système SIBIL et les spécialistes du Livre ancien de Lausanne et de Genève ; à Montpellier, puisque l'entreprise de description informatisée des livres anciens s'est associée plusieurs responsables de fonds anciens de la ville ; au niveau national ensuite, car nous avons eu des échanges avec plusieurs bibliothèques, notamment la municipale de Toulouse et la bibliothèque de la Sorbonne. C'est aussi sur la base de cette expérience que nous avons été invités à participer à la Bibliothèque nationale à une commission chargée de définir la norme AFNOR pour le catalogage des livres anciens.

En 1985 est survenu un incident très fâcheux qui a eu des conséquences tout à fait bénéfiques. Une personne de la municipalité, chargée de la culture mais à la tête quelque peu égarée, a essayé de vendre à un libraire de la rue Vivienne, à Paris, quelques manuscrits médiévaux du fonds Médard. Le libraire a eu des doutes et a traversé la rue pour faire part de cette proposition à François Avril, au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale : une des « boîtes Porcher » qui contiennent des reproductions des manuscrits enluminés les plus remarquables des bibliothèques françaises a permis de montrer au libraire d'où provenait ce qu'on lui proposait d'acheter. La Direction des bibliothèques s'est émue et il a été décidé qu'un bibliothécaire attitré devait être affecté au fonds Médard. Gladys Bouchard a été chargée de désigner la personne qui occuperait ce poste, et son choix s'est porté sur Denise Rouger, qui avait déjà beaucoup travaillé avec Claudette Fortuny durant cette période d'informatisation. La continuité des travaux a donc été assurée et au cours des années suivantes, Denise Rouger a achevé le catalogage informatisé du fonds, donc pour le XVI<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle.

Pour en terminer avec cette seconde période, il faut dire quelques mots du sort de ces notices informatisées, très précises et à multiples entrées qui ont été créées à cette époque. Elles ont d'abord été versées dans la base du Catalogue collectif des bibliothèques universitaires, le SUDOC, ce qui se justifiait en un sens puisque beaucoup de ces notices avaient été créées par une équipe universitaire (elles portent aujourd'hui encore la signature C18e). Ce versement s'était effectué en respectant le format qui avait été défini pour les livres anciens. Il y a quelque temps, sans d'ailleurs que nous en soyons avertis, il a été décidé pour des raisons purement administratives, je pense, de verser les notices du fonds Médard dans la

base Patrimoine du Catalogue Collectif de France (CCFr), décision inspirée par le fait qu'il s'agit d'une bibliothèque municipale. Cependant ce transfert ne s'est pas fait sans pertes, que nous n'avons pas encore pu mesurer exactement (je n'avance donc ce qui suit que sous réserves). Il semble que le texte des notices a été conservé, notamment avec ses notes parfois très développées sur les particularités d'exemplaires ; la codification Brunet-Parguez a subsisté, ainsi que l'empreinte typographique quand elle avait été relevée, mais elles ne sont visibles qu'en mode d'affichage professionnel et ne sont plus utilisables comme clefs de recherche ; la mention des recueils factices figure dans les notices des éléments qui les composent, mais les notices consacrées aux recueils eux-mêmes, qui donnaient leur composition et leur origine, ne sont plus accessibles. En effet, beaucoup d'entrées ont été altérées ou ont disparu : ainsi les noms des relieurs ont été simplifiés – on ne peut plus distinguer Simier père de Simier fils – ; la recherche par cote, qui peut être utile pour retrouver un recueil, n'est plus utilisable. Bref, alors que le catalogue informatisé du fonds Médard était conçu comme un instrument adapté à différents types de recherche, il a perdu beaucoup de cette capacité dans le CCFr. Étant donné la qualité particulière du fonds et les intérêts intellectuels de beaucoup de ceux qui le consultent, il serait souhaitable que le format initial puisse être rétabli, par exemple dans un catalogue informatique local.

La dernière période que j'ai distinguée a commencé à la fin des années 1980. En 1987 notre équipe a publié le volume de *Mélanges*, déjà cité, consacré au fonds Médard : il a été réalisé grâce au soutien de la directrice de la Bibliothèque interuniversitaire, Mme Maggy Pézeril, qui présidait alors à l'implantation du système SIBIL. Il me paraît significatif que la personne qui assurait cette fonction de modernisation du système documentaire nous ait accordé un soutien important pendant plusieurs années, parce qu'elle attachait beaucoup d'importance à la valorisation du patrimoine imprimé ancien par les moyens informatiques.

Parmi les réalisations remarquables de cette période je citerai surtout l'ouvrage que Claudette Fortuny a consacré au recueil en 31 volumes « *Marat en entier et plus que Marat* » – c'est le titre que Médard lui a donné –, *vrais et faux journaux de l'ami du peuple à la bibliothèque de Lunel*<sup>19</sup>, excellent exemple de tout ce que l'analyse des supports matériels de l'écrit permet de restituer : la vie fiévreuse de l'atelier d'impression que le journaliste a installé chez lui, les procédés artisanaux employés pour réaliser de forts tirages en peu de temps, et autour de l'unique rédacteur, les distributeurs et aussi les faussaires, qui veulent discréditer Marat ou faire du profit à ses dépens. Et au-delà, le monde très actif des collectionneurs de la période postrévolutionnaire dont finissent par émerger quelques objets exceptionnels comme ce recueil.

J'arrêterai ici mon évocation, en rappelant simplement qu'au cours des années suivantes, grâce surtout à l'activité de Denise Rouger, diverses initiatives et toute une série de publications sont venues mettre en lumière divers aspects du fonds de Lunel. En 1989, c'est la troupe du Printemps des comédiens qui a mis à l'honneur le *Théâtre républicain* réuni par le collectionneur, en accompagnant ses représentations d'une brochure remarquablement illustrée ; en 2001, une exposition a été consacrée à un secteur très particulier du fonds, composé essentiellement d'ouvrages anti-chrétiens (*De quelques livres dont il ne faudrait pas « rendre la lecture dangereuse », ou l'Enfer de la bibliothèque de Louis Médard*, catalogue de 51 pages) ; et l'année suivante, une très belle publication de plus de 200 pages a accompagné l'exposition consacrée à *Louis Médard et les relieurs de son temps*, avec le concours de Paul Culot, un spécialiste belge de cet art. Mais ainsi que l'ont montré d'autres manifestations et travaux qui ont suivi, par exemple à propos du corpus des notices manuscrites de Médard, la collection comme la personnalité de celui qui l'a constituée offrent un champ étendu et varié aux intérêts tant du public que des chercheurs<sup>20</sup>.

Georges Dulac

19. Bruxelles, Pôle Nord, et Montpellier, Centre d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, 1996.

20. Voir par exemple *Éclairer le peuple. Jean-Louis Médard (1768-1841), négociant, mécène, protestant, languedocien*, actes du colloque de Lunel, 3-4 décembre 1999, éd. Jean-Paul Chabrol et Laurent Gambarotto, Aix-en-Provence, Université de Provence, 2004.

## Approcher la matérialité par les mots : l'exemple des collections turinoises au XVIII<sup>e</sup> siècle

Pour citer ce texte :

David Rousseau, « Approcher la matérialité par les mots : l'exemple des collections turinoises au XVIII<sup>e</sup> siècle », *L'Esprit de collection. Journée des jeunes chercheurs de la Société Voltaire 2014*, dirigée par Béatrice Ferrier, Stéphanie Géhanne Gavoty, Romuald Goudeseune et Magali Soulatges (*Voltaire numérique 4*), Ferney-Voltaire, Société Voltaire, 2015, p. 20-27

Derrière ce titre plein d'emphase, il s'agit surtout de nous intéresser dans les faits aux sources utilisées et aux difficultés rencontrées dans le cadre de nos travaux de recherche pour reconstruire les collections dans le duché de Savoie, devenu royaume de Sardaigne, en vue de l'obtention d'un doctorat en histoire intitulé : « Collections et collectionneurs dans les États de la maison de Savoie du Baroque aux Lumières ». Ce projet s'inscrit dans les perspectives d'une histoire sociale des pratiques culturelles artistiques, scientifiques et mondaines dans les villes du duché de Savoie, puis à partir de 1720, du royaume de Sardaigne.

Il convient tout d'abord de définir ce qu'est une collection avant de présenter les sources mobilisées en indiquant pour chacune son intérêt et ses limites, dans le cadre de ce travail, pour étudier aussi bien les collections de la maison régnante, qui sont agrégées à l'université de Turin, que les collections de « particuliers ».

Ces territoires forment en raison de leur position sur l'arc alpin une zone de contact, d'échange et d'interpénétration entre le royaume de France et les États de la péninsule italienne<sup>1</sup>. Il est d'ailleurs important de rappeler que les États de la maison de Savoie forment à l'époque moderne un espace cohérent. Du fait du contrôle des cols alpins, la situation de ces territoires est stratégique dans la géopolitique européenne. Ce territoire constitue une étape pour les voyageurs européens qui se rendent en Italie. On retrouve, ainsi, sur les routes des voyageurs britanniques qui visitent les États de la maison de Savoie au cours de leur grand tour de formation en France et en Italie pour compléter leurs apprentissages et leur éducation<sup>2</sup>. Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle la situation de frontière place également la Savoie dans une position originale entre les Lumières françaises réputées anticléricales et majoritairement déistes et les Lumières italiennes davantage sensibles aux valeurs chrétiennes de l'*Aufklärung* et de l'*Illuminismo*.

La période allant du Baroque aux Lumières correspond surtout à la construction du duché de Savoie et, à partir de l'acquisition en 1720 de la Sardaigne, de la construction du royaume de Sardaigne. C'est également la période de l'affirmation d'un pouvoir monarchique et la recherche d'une légitimité nouvelle pour la famille régnante. En même temps la monarchie affirme son autorité : Victor Amédée II mettra en œuvre de grandes réformes à la fois de l'administration mais aussi de l'éducation, et des institutions scientifiques. Le pouvoir savoisien qui tente tout au long de la période étudiée de moderniser ses États, met en pratique des expériences originales dans ses possessions. Au XVIII<sup>e</sup> par exemple les souverains sardes se revendiquent du despotisme éclairé ; ainsi Charles-Emmanuel III rachète-t-il les privilèges et les seigneuries pour asseoir la puissance de l'État et fondre les élites nobiliaires et économiques<sup>3</sup>.

1. Pierpaolo Merlin, Claudio Rosso, Geoffrey Symcox, *et al.*, *Il Piemonte sabauda : stato e territori in età moderna*, Turin, UTET, 1994.

2. Paola Bianchi, « In Cerca Del Moderno : Studenti E Viaggiatori Inglesi a Torino Nel Settecento », *Rivista Storica Italiana* 115/3, 2003, p. 1021-1051.

3. Giuseppe Ricuperati, « Il Settecento », dans Pierpaolo Merlin, Claudio Rosso, Geoffrey Symcox, *et al.*, *Il Piemonte sabauda...*, p. 441-834.

### 1. Définir la collection

Krzysztof Pomian définit les collections comme « tout ensemble d'objets naturels ou artificiels, maintenus temporairement ou définitivement hors de circuit d'activité économique, soumis à une protection spéciale dans un lieu clos aménagé à cet effet, et exposé au regard »<sup>4</sup>.

Pomian caractérise également les objets qui sont rassemblés dans les collections, pour lesquels il forme le néologisme *sémiophore*. Pour lui, il s'agit d'objets porteurs d'une signification et détournés de leurs fonctions utilitaires pour être placés dans une collection. Pomian considère que les sémiophores ne possèdent pas de valeurs d'usage mais qu'ils conservent une valeur d'échange. Pour lui, le fait de disposer un objet pour l'admirer ne constitue pas un usage, dans le sens que l'on donne couramment à ce mot ; les œuvres d'art, en entrant dans une collection, perdent aussi leurs valeurs d'usage et de décoration.

Il faut également faire remarquer que si les cabinets sont très répandus en Europe et que leur constitution dépend d'une attente sociale, ceux-ci sont créés par leurs propriétaires et obéissent, au moins en partie, à leur propre goût. Le cabinet « est un lieu d'expérimentation où le sujet et l'objet vont à la rencontre l'un de l'autre »<sup>5</sup>. Le collectionneur choisit dans les normes de son temps les objets qu'il souhaite accumuler.

Antoine Schnapper, historien de l'art, est proche des thèses de Krzysztof Pomian, même s'il pose quelques ajouts à la définition des collections qu'il juge à la fois trop générale mais aussi trop restrictive sur certains aspects<sup>6</sup>, car elle englobe des accumulations d'objets qui ne sont pas des collections. Cette définition pour Schnapper devrait prendre en compte l'intention du propriétaire. Il récuse la distinction que Pomian établit entre le sémiophore et la circulation économique, car les ventes d'objets ne s'effectuent pas uniquement à la mort du propriétaire, mais les échanges se font également du vivant des collectionneurs. De plus, les collections botaniques rassemblées dans des jardins ne sont pas envisagées par la définition de Krzysztof Pomian.

Adalgisa Lugli, qui elle aussi possède une solide formation dans le domaine de l'histoire de l'art, tente dans *Naturalia et Mirabilia : les cabinets de curiosités en Europe* de dresser un historique des cabinets de curiosités sans toutefois procéder comme Krzysztof Pomian, qui essaie de faire remonter les collections à l'Antiquité, voire à la Préhistoire. Elle s'intéresse surtout à ce qui préfigure les collections au Moyen Âge<sup>7</sup>. Adalgisa Lugli voit dans les trésors des églises médiévales, notamment à travers les reliques et les trésors princiers, les ancêtres des cabinets de curiosités. Ces derniers naissent réellement avec la création des *studioli* humanistes en Italie par toutes les grandes lignées<sup>8</sup> et la théorisation de la collection, notamment chez Guido Camillo, Quiccheberg ou encore Aldrovandi, montrant ainsi que les collections ont toujours répondu à un programme précis de recherche, tendant à représenter le monde et à saisir la création divine. De fait, selon Adalgisa Lugli, l'action de collectionner « c'est extraire un objet de son contexte en le réinventant pour un usage différent »<sup>9</sup>.

La constitution de collections est l'une des expressions de la curiosité à l'époque moderne, qui permet d'avoir à disposition les objets excitant l'intérêt du collectionneur, permettant également d'étancher une soif de savoir et de montrer l'étendue des connaissances de son possesseur. La collection est un élément de prestige, car elle montre la richesse, présente et passée, de son propriétaire. Mais elle sert aussi de laboratoire. Ainsi, l'antiquaire<sup>10</sup> peut étudier les médailles en sa possession ; pour le botaniste, par exemple,

4. Krzysztof Pomian, « Avant-propos », *Collectionneurs, amateurs et curieux, Paris, Venise : XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1978, p. 7-13.

5. Giuseppe Ricuperati, « Il Settecento », dans Pierpaolo Merlin, Claudio Rosso, Geoffrey Symcox, et al., *Il Piemonte sabaud...*, p. 441-834.

6. Voir « l'introduction » d'Antoine Schnapper, *Le Géant, la Licorne, la Tulipe, collections françaises au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1988, p. 7-8.

7. Adalgisa Lugli, *Naturalia et Mirabilia : les cabinets de curiosités en Europe*, Paris, Adam Biro, 1998 [trad. Gabriele Mazzotta, Milan, 1983], p. 229.

8. Comme les Montefeltre à Urbino ou les Médicis à Florence.

9. Adalgisa Lugli, *Naturalia et Mirabilia : les cabinets de curiosités en Europe*, p. 229.

10. Au sens de collectionneur d'antiquités et savant, comme Nicolas Fabbri de Peiresc ou Francesco Scipione Maffei (voir « Maffei et Caylus » dans Krzysztof Pomian, *Collectionneurs, amateurs et curieux*, p. 195-211, pour un exemple flagrant

la constitution d'un herbier lui permet d'établir une classification des espèces. Antoine Schnapper et Krzysztof Pomian ont démontré que les collections jouent un rôle d'inventaire du monde, non pas grâce à un inventaire exhaustif, mais plutôt *via* la recherche des éléments les plus marquants : « Tant il est vrai que le moyen d'enfermer le monde dans un cabinet de curiosités n'est pas dans l'exhaustivité du théâtre du monde mais bien au contraire dans le choix de ses éléments les plus significatifs »<sup>11</sup>.

Les éléments qui ont la réputation de servir de passerelle entre les règnes comme le corail (assurant le passage entre le monde animal et végétal), les fossiles ou encore les objets possédant des caractéristiques extraordinaires (comme les cornes de licorne ou le rémora), sont les plus recherchés car ils sont considérés comme des preuves de l'ingéniosité et de la grandeur de la création divine. Paolo Rossi le fait remarquer avec justesse : « La nature est à la fois un objet à dominer et à vénérer. Elle doit être forcée et mise au service de l'Homme, mais également tenue pour le livre de Dieu, qu'il s'agit de lire dans un esprit d'humilité »<sup>12</sup>. Les collectionneurs pensent ainsi approcher les subtilités de l'œuvre de Dieu. Le cabinet de curiosités se veut un résumé du monde pouvant tenir dans une pièce ; il est un microcosme résumant le macrocosme-monde.

Cependant, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, on assiste à un renversement : les cabinets se spécialisent en collections d'Histoire Naturelle ou encore en collections d'art comme le remarque Krzysztof Pomian<sup>13</sup> pour la Vénétie et Paris. Ce que l'on peut mettre en évidence dans la science, par le changement d'orientation de celle-ci, du singulier à l'établissement de lois générales.

Au-delà de l'importance du nombre d'objets rassemblés, c'est l'intention de réunir la collection qui prime, dans les différentes définitions proposées.

## 2. Les collections de la Maison de Savoie

*I Reali di Savoia furono da meno dei principi degli altri stati della penisola nello abbellire i propri palagi con opere dei migliori artefici del loro tempo, e dell'antico, quando non potevano avere gli artefici stessi a decorare le loro regali dimore prima in Ciamberti quindi in Torino*<sup>14</sup>.

La maison de Savoie, même si elle ne fait pas partie des familles princières italiennes particulièrement célébrées pour leur mécénat et leur intérêt pour les arts et les sciences, n'en a pas moins joué un rôle important dans l'épanouissement des sciences et des arts dans ses territoires.

Faire une histoire des collections de la maison de Savoie, c'est en partie suivre la politique des rois de Sardaigne en matière scientifique et artistique<sup>15</sup>. Comme pour les particuliers, les collections publiques scientifiques et artistiques sont un moyen de renforcer le prestige de leurs propriétaires.

Dans le royaume de Sardaigne, le pouvoir monarchique joue un rôle important par son implication dans le mécénat scientifique. L'entretien d'une université prestigieuse<sup>16</sup> et le soutien à la création d'une académie des sciences permettent à la monarchie d'acquies-

de l'évolution de l'intérêt pour l'antiquité gréco-romaine en Europe occidentale, et la distinction entre antiquité historique et antiquité artistique).

11. Antoine Schnapper, *Le Géant, la Licorne, la Tulipe...*, p. 7-8.

12. Paolo Rossi, *La Naissance de la science moderne en Europe*, Paris, Éd. du Seuil, 1999, p. 55.

13. Krzysztof Pomian, « Les collections vénètes à l'époque de la curiosité » et « Collectionneurs, naturalistes et antiquaires dans la Vénétie du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Collectionneurs, amateurs et curieux...*, p. 81-142 et p. 213-286.

14. Angelo Angelucci, *Arti e Artisti in Piemonte : documenti inediti con note*, Turin, Paravia, 1878, p. 5. « Tout autant que nombre de princes des autres États de la péninsule, leurs altesses de Savoie s'attachèrent à embellir leurs propres palais avec les œuvres des meilleurs auteurs de leur temps, et de l'Antiquité, quand ils ne pouvaient avoir directement ces auteurs pour orner leurs demeures royales de Chambéry d'abord, puis de Turin. »

15. Voir : Vincenzo Ferrone, « Technocrati militari scienziati nel Piemonte dell'antico regime. Alle origine della reale accademia delle scienze di Torino », *Rivista Storica Italiana*, 96, n° 2, 1984, p. 414-509 ; Vincenzo Ferrone, *La nuova Atlantide e i lumi : scienza e politica nel Piemonte di Vittorio Amedeo III*, Turin, Meynier, 1988 ; Vincenzo Ferrone, Antonello Mattone, Giovanni Assereto, *Stati Sabaudi*, Milan, F.M. Ricci, 1996.

16. Guido Quazza, *Le riforme in Piemonte naella prima metà del Settecento*, Modène, Socieatà tipografica editrice modenese, 1957 ; Giuseppe Ricuperati, *Le Avventure di uno Stato "ben amministrato" : Rappresentazioni e realtà nello spazio sabauda tra Ancien Régime e Rivoluzione*, Turin, Tirrenia stampatori, 1994 ; Marina Roggero, *Il sapere e la virtù. Stato, Università e professionni nel Piemonte tra sette e ottocento*, Turin, Deputazione Subalpina di Storia Patria, 1997.

rir un prestige certain dans cette Europe des Lumières qui se passionne pour les découvertes scientifiques. La maison de Savoie assume, à travers cette « politique culturelle », sa nouvelle place dans le concert des nations européennes.

Le premier à travailler à la réorganisation des collections pour qu'elles soient mises à disposition de l'université est Scipione Maffei. C'est en 1711 que les relations intellectuelles entre les cercles piémontais et le Véronais commencent réellement à prendre forme, à l'occasion d'un déplacement de Maffei, venu à Turin pour faire valoir ses droits sur le marquisat de Farigliano qu'il a hérité de son oncle à la suite des réformes de Victor Amédée II<sup>17</sup>. C'est pour ce dernier l'occasion de proposer des hypothèses et des expérimentations et notamment de placer les humanités au centre des études, car pour lui elles sont un préambule à toutes les autres disciplines. Contrairement à Padoue où Maffei propose une simple réorganisation d'un enseignement qu'il juge arriéré et non rationnel, à Turin, il peut avoir « comme interlocuteur un État efficace, qui dans ces années était en train de vivre un processus de profonde transformation »<sup>18</sup>.

Si Maffei n'est pas dupe des buts poursuivis par Victor Amédée II qui ne réforme pas uniquement l'université pour la simple gloire de la culture piémontaise, il n'en est pas moins ambitieux pour cette institution, expliquant, en préambule des améliorations qu'il entend apporter, qu'« on n'attend pas de votre Majesté une université comme les autres »<sup>19</sup>. Ainsi, ce n'est pas tant l'organisation des enseignements déjà établie ailleurs<sup>20</sup> qui sera retenue mais ses propositions en matière d'instruments de travail et plus particulièrement d'organisation des collections.

La dernière partie de l'avis est consacrée à la bibliothèque rêvée pour l'université, Maffei la souhaite publique pour que chacun puisse la fréquenter. Ce projet avait déjà été exposé en 1711 dans la *Relazione della libreria di Torino*. Le but poursuivi par Maffei est de constituer une bibliothèque idéale non pas du fait du nombre de volumes mais plutôt du choix de ceux-ci. Maffei insiste également sur l'intérêt de recruter des gardiens de qualité<sup>21</sup>. La direction de la bibliothèque serait confiée à un bibliothécaire<sup>22</sup>. La plus grande innovation de ce texte est l'organisation des livres qui doit permettre au lecteur de chercher par lui-même les ouvrages dont il a besoin<sup>23</sup>.

En 1723 Victor Amédée II fait transporter à l'université la bibliothèque royale le 5 mai et y joint la bibliothèque de la ville le 28 mai<sup>24</sup>. Le premier préfet de la bibliothèque est Francesco Picono ; en 1728 c'est l'enseignant en théologie, Francesco Domenico Bencini<sup>25</sup> qui reprend la charge. Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, ses successeurs seront toujours choisis parmi les professeurs les plus reconnus de l'université (Giuseppe Roma 1732-1737, Giuseppe Pasini 1745-1770, Francesco Berta 1770-1792).

Scipione Maffei réalise un autre voyage à Turin en 1724 qui lui permet de goûter le renouveau culturel de la capitale piémontaise inauguré par la réforme de l'université. Le Véronais reste six mois pendant lesquels il réorganise les répertoires des antiquités et fonde ce qui restera son travail le plus connu à Turin : le musée lapidaire<sup>26</sup>. Victor Amé-

17. Sur les réformes des fiefs de Victor Amédée II, voir Guido Quazza, *Le riforme in Piemonte nella prima metà del Settecento*, Modène, Società tipografica editrice modenese, 1957, p. 112-183 ; Andrea Merlotti, *L'enigma della nobiltà : stato e ceti dirigenti nel Piemonte del settecento*, Florence, Olschki, 2000.

18. « A Torino (inoltre) il Maffei poteva avere come interlocutore uno Stato efficiente, che in quegli anni stava vivendo un processo di profonda trasformazione » (Gian Paolo Romagnani, « Scipione Maffei e il Piemonte », *Bollettino storico-bibliografico Subalpino* 24/1, 1986, p. 154).

19. Biblioteca Reale di Torino, R.47.48, Scipione Maffei, *Parere sul migliore ordinamento della R. Università di Torino alla S.M. di Vittorio Amedeo*, Vérone, A. Rossi, 1871, publié par Giovanni Battista Carlo Giuliani.

20. Pour les propositions de réformes de Maffei, voir Gian Paolo Romagnani, « Scipione Maffei e il Piemonte », p. 154. Pour les réformes de l'université en dehors du champ de l'étude des collections, voir : Tommaso Vallauri, *Storia delle università degli studi del Piemonte*, Turin, 1845 ; Marina Roggero, *Il sapere e la virtù. Stato, Università e professionisti nel Piemonte tra sette e ottocento*, Turin, Deputazione Subalpina di Storia Patria, 1997 ; Giuseppe Ricuperati, *Storia Di Torino*, Turin, Einaudi, 1998.

21. Scipione Maffei, *Parere sul migliore ordinamento dell'Università di Torino*, p. 43

22. Scipione Maffei, *Parere sul migliore ordinamento dell'Università di Torino*, p. 40

23. Gian Paolo Romagnani, « Scipione Maffei e il Piemonte », p. 172.

24. *Inventario de' libri della Libreria della città di Torino trasportati in quella della Ragia Università*, B.N.T.

25. Guido Quazza, « Bencini, Francesco Domenico », *Dizionario Biografico degli Italiani* (DBI), Volume 8 (1966), <[www.treccani.it/enciclopedia/francesco-domenico-bencini\\_%28Dizionario-Biografico%29](http://www.treccani.it/enciclopedia/francesco-domenico-bencini_%28Dizionario-Biografico%29)> consulté le 01/08/2012.

26. Gian Paolo Romagnani, « Scipione Maffei e il Piemonte », p. 188-189.

dée II lui demande alors de faire éditer un recueil des antiquités qui composent le musée<sup>27</sup> ; Philippe Juvarra est mobilisé pour la réalisation des gravures et des dessins qui seront envoyés à Vérone<sup>28</sup> où le marquis est rentré.

Finalement Scipione Maffei aura été déterminant pour la culture des collections à Turin. Il fut le promoteur de la bibliothèque et des antiquités royales, participant du renouveau culturel du Piémont au XVIII<sup>e</sup> siècle. En réorganisant le musée lapidaire de Turin, il fait renaître la tradition des études antiques. Cependant si Maffei joue un rôle central dans ce renouveau, c'est la volonté de réforme de Victor Amédée II qui permet ces réalisations.

La réorganisation de l'université de Turin est menée à partir de 1721 lorsque le souverain confie à Francesco D'Aguirre<sup>29</sup> la charge de mener une réflexion en profondeur sur l'organisation de cette institution. Le roi nomme ce dernier parmi les magistrats de la Réforme. Celui-ci définit ses propositions devant guider les choix des réformateurs dans *Della Fondazione e ristabilimento degli studi generali di Torino*<sup>30</sup>, mémoire exposé au roi le 4 avril 1715 (les nouvelles Constitutions officielles de l'étude universitaire sont adoptées le 25 octobre 1720 puis complétées le 29 octobre 1721 et le 20 août 1723). D'Aguirre préconise une centralisation de la direction des institutions d'éducation supérieure, l'instauration du monopole de la collation des diplômes et l'attribution de la formation des techniciens et des fonctionnaires avec des compétences adéquates au service de l'État. Proche du souverain, il participe au débat entre la cour de Turin et le Saint-Siège sur la prééminence juridique entre pouvoir politique et pouvoir religieux, suggérant une soumission à l'État. Il propose ses services au souverain lorsque celui-ci devient un éphémère roi de Sicile. Il devient avocat fiscal, puis censeur de l'université et surintendant général à l'enseignement officiel pour tout le Piémont. Il entretient des relations avec l'ensemble du monde intellectuel italien et même européen pour attirer dans le nouvel athénée des professeurs de renom. Il s'entoure de savants connus pour leur engagement contre la scholastique. Dans le domaine juridique, il tente de mêler jurisprudences française et méridionale, en proclamant la supériorité du droit des États sur celui de l'Église catholique. Il est proche des jansénistes ; il introduit d'ailleurs dans les écoles piémontaises la grammaire latine de Port-Royal.

Le projet de D'Aguirre n'est pas unique, il s'inscrit dans un ensemble de réformes qui naissent en Italie à la même époque : celle de Marsili à Bologne ou celle de Maffei à Padoue (il rédigea un projet pour l'instruction publique qui se trouve aux *Archivio di stato di Torino*). Toutefois, au-delà de la simple mise en rapport de l'université et des professions, le projet de D'Aguirre préfigure une institution du savoir s'intégrant dans les débats de la science européenne par une élévation de la qualité des enseignements. On assiste à une association entre les espaces institutionnels, ceux réservés à l'enseignement, et les outils de travail pour les enseignants et les étudiants (laboratoire, musée, bibliothèque et académies). Le souverain crée à cet effet le Jardin botanique du Valentino et dote le nouveau siège de l'université (dont la construction a été confiée à Filippo Juvarra<sup>31</sup>) d'un théâtre d'anatomie. Cependant c'est surtout sous l'impulsion de Charles-Emmanuel III que le jardin botanique se développe réellement. De la même façon, le souverain souhaite faire du théâtre d'anatomie un véritable musée scientifique dont l'organisation et la définition sont confiées à Giovanni Battista Bianchi<sup>32</sup>, professeur d'anatomie de l'université<sup>33</sup>.

Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le palais de l'université est considéré comme

27. Gian Paolo Romagnani, « Scipione Maffei e il Piemonte », p. 193.

28. Scipione Maffei, Lettere a d'Aguirre, Vérone, 18 juin 1724 et Lettere a d'Aguirre, Vérone, 26 août 1724, dans *Epistolario (1700-1755)*, dir. Celestino Garibotto, Milan, A. Giuffrè, 1955, p. 472, cité dans Gian Paolo Romagnani, « Scipione Maffei e il Piemonte », p. 193.

29. Roberto Zapperi, « Aguirre, Francesco d' », *DBI*, Volume 1 (1960), <[www.treccani.it/enciclopedia/francesco-d-aguirre\\_%28Dizionario-Biografico%29](http://www.treccani.it/enciclopedia/francesco-d-aguirre_%28Dizionario-Biografico%29)> consulté le 01/08/2012.

30. Fernando d'Aguirre, *Della fondazione e ristabilimento degli studi generali in Torino (1717)*, a cura di I. Lampiasi, 3 vol., Palermo, Giannitrapani, 1901.

31. Le chantier avait été lancé en 1713 sur la base d'un projet de Michelangelo Garove (1648-1713), il est réalisé par l'architecte Filippo Juvarra (1678-1736) qui dirige également la construction de la façade du Palais Madame.

32. Giuseppe Sperati, « Bianchi, Giovanni Battista », *DBI*, Volume 10 (1968), <[www.treccani.it/enciclopedia/giovanni-battista-bianchi\\_%28Dizionario-Biografico%29](http://www.treccani.it/enciclopedia/giovanni-battista-bianchi_%28Dizionario-Biografico%29)> consulté le 01/08/2012.

33. Giuseppe Sperati, « Bianchi, Giovanni Battista »

trop petit pour accueillir toutes les collections scientifiques. La bibliothèque ne peut notamment pas contenir l'ensemble des volumes rassemblés par l'université. De plus les musées scientifiques ne peuvent y être installés<sup>34</sup>. Le souverain souhaite donc les réorganiser en créant un musée d'histoire naturelle et un autre destiné aux collections d'anatomie<sup>35</sup>. Ce musée doit s'articuler en respectant l'organisation du cabinet de curiosités qui rassemble les monnaies, les antiquités et les choses rares des collections dynastiques sous la garde de Regnier<sup>36</sup>, technicien du laboratoire de physique dirigé par Joseph Roma, professeur de physique expérimentale de 1720 à 1729. Le projet de 1739 est largement inspiré par l'*Istituto delle Scienze di Bologna*<sup>37</sup>. Le musée, nommé « *Museo Academico, o sia letterario* », est placé sous la direction de Giovanni Battista Bianchi pour la partie muséologique et muséographique. Charles Emmanuel III en confie le fonctionnement à Carlo Luigi Caissotti<sup>38</sup>, magistrat de la réforme, qui a joué un rôle très important dans l'évolution politique de l'État savoisien<sup>39</sup>.

Le projet de 1739 prévoit des décisions très précises, indiquant le coût d'acquisition de chaque collection. Il répartit l'espace pour le stockage temporaire et les destinations définitives des objets. Il assigne nommément le personnel de l'université aux différents secteurs en fonction des compétences de chacun. Regnier est confirmé comme gardien et Giovanni Battista Bianchi devient le directeur unique de toutes les sections. Il met ses propres instruments à disposition du musée de l'université et obtient une rente de 400 livres en échange de ce service et de son poste de directeur du musée<sup>40</sup>. Cependant l'inventaire des collections universitaires de 1761 ne montre pas une évolution importante par rapport au projet de 1739, si bien qu'on peut penser que Bianchi a réintégré une partie de ses instruments dans sa propre collection.

La fonction assignée aux collections est de rendre possibles les communications des divers savoirs grâce aux matériaux de chaque discipline. Dans cet esprit, même si le musée répond à l'idéal des sciences expérimentales, il reste calqué sur un modèle universitaire pas forcément ouvert vers le public, contrairement à Bologne ou à l'*Ashmolean museum*. Cependant le musée conserve un rassemblement de choses naturelles et artificielles pour illustrer l'histoire naturelle, selon la vision de Bianchi, qui est au fait des dernières avancées scientifiques, mais n'est pas lui-même particulièrement novateur. Dans sa composition, le musée de l'université reste très proche du cabinet de curiosités de la période précédente même si chaque partie de l'histoire naturelle dispose de son propre lieu d'exposition, le but étant encore de rassembler toutes les parties de la nature en un même lieu<sup>41</sup>. On note d'ailleurs que les collections au XVIII<sup>e</sup> ne sont pas réellement différenciées de celles du passé comme on l'a longtemps présenté : le musée académique reçoit des productions de la nature et de l'art ouvert au progrès technique pour permettre des observations et servir de base à l'enseignement et aux collaborations entre disciplines.

Les sources utilisées pour écrire cette histoire des collections de la maison de Savoie puis de l'université sont issues des archives de l'université de Turin, des archives de l'Aca-

34. Giuseppe Sperati, « Bianchi, Giovanni Battista »

35. « *Vi vogliono poi oltre il laboratorio due musei : uno delle cose naturali, e l'altro di cose notomiche* » [Nous voulons donc outre le laboratoire deux musées : l'un des choses naturelles, l'autre des choses anatomiques (trad. de l'auteur)], A.S.T. Corte, *Materie economica, Istruzione pubblica*, Regia Università, marzo 1 di addizione, n°5, *Progetto di provvedimento per l'Università*, fol. 10.

36. A.S.T. Corte, *Istruzione pubblica*, Regia Università, marzo 5, fasc. 17 : « A rignore delle persone necessarie a coltivare, disporre, e custodire il Museo, già V.M. ha incaricato della custodia del medesimo il meccanista Regnier ; ed egli invero s'impiega util. (issimamente) al servizio di questo Museo ». [S'agissant des personnes nécessaires pour faire valoir, organiser et garder le musée, V(otre) M(ajesté) a chargé de la garde de celui-ci le machiniste Regnier ; il trouve, en vérité, un emploi utile au service de ce musée. (Trad. de l'auteur)].

37. Michela Di Macco, « Il "museo accademico" delle scienze nel Palazzo dell'università di Torino. Progetto e istituzioni nell'Età dei Lumi », dans *La Memoria della scienza : Musei e collezioni dell'università di Torino*, dir. Giacomo Giacobini, Turin, Fondazione CRT, p. 29.

38. A.S.T., Corte, *Istruzione pubblica*, Regia Università, marzo 5 fasc. 17.

39. Daniela Frigo, « Prudence and Experience : Ambassadors and Political Culture in Early Modern Italy », traduit par John Watkins, *Journal of Medieval and Early Modern Studies* 38/1, 2008, Duke University press, p. 15-34.

40. A.S.T. Corte, *Istruzione pubblica*, Regia Università, marzo 5, fasc. 17

41. Adalgisa Lugli, *Naturalia et mirabilia...* ; Luca Basso Peressut, *Stanze della meraviglia : i musei della natura tra storia e progetto*, Bologne, CLUEB, 1997, p. 48-75.

démie royale des sciences et des archives d'État de Turin en ce qui concerne l'administration universitaire et scolaire. Ce travail s'appuie également sur l'étude de certaines correspondances privées et sur celles échangées, dans le cadre diplomatique, entre Turin et différentes ambassades européennes plus particulièrement Rome, Vienne, Madrid et Paris.

### 3. Les sources de l'histoire des collections privées turinoises

La reconstitution des collections turinoises privées s'appuie sur deux types d'archives : les inventaires après décès et la correspondance privée.

– Les inventaires après décès de l'insinuation des archives d'États de Turin<sup>42</sup>.

Il faut rappeler que c'est le duc Charles Emmanuel I<sup>er</sup> qui institue l'insinuation des actes dans ses États, c'est-à-dire l'obligation d'inscrire les actes privés sur des registres publics, par l'édit donné à Turin le 28 avril 1610. Il déclare qu'il veut par ce moyen « que les écritures publiques qui contiennent l'activité des vivants et les désirs des morts, soient conservées sans danger de perte et observées sans longs procès »<sup>43</sup>. La préoccupation de la publicité des actes est mise en avant par le souverain, ce que tend à confirmer la pratique des transcriptions *in extenso* ; la raison fiscale si elle n'est pas absente, n'apparaît qu'en second plan. Cette insinuation est d'une aide précieuse, car elle permet grâce aux testaments, codicilles, et inventaires après décès, de repérer et de suivre les évolutions des collectionneurs présents dans les États de Savoie. Ce travail repose principalement sur l'exploitation des insinuations des *Tappa*<sup>44</sup> de Turin et de Nice, la masse de documents étant déjà particulièrement importante. L'insinuateur rédige des tables alphabétiques intégrales par communauté d'habitants et pour tout type d'acte. Il n'y a pas de table par type d'acte, ce qui oblige à un important travail préliminaire dans les tables alphabétiques.

Du fait de l'importance numérique de la source, nous nous sommes limité à dépouiller le ressort de l'insinuation de Turin jusqu'à l'intrusion des troupes révolutionnaires françaises dans le royaume. À partir de 1760, les autorités piémontaises ont groupé dans des registres séparés les copies des actes d'inventaires après décès. Car avant cette date, ils sont mélangés entre les codicilles, les actes de vente, les actes de mariage et les dots. En dehors de la masse d'archives, c'est le dépouillement et surtout la collecte d'informations qui posent réellement problème. Car le style notarié, touffu et protocolaire en Italie comme en France, regorge d'informations diverses qui n'intéressent pas toujours le chercheur. Les noms du défunt et de ses ayants-droits figurent toujours dans l'en-tête de l'acte, comme, dans la plupart des cas, le lieu de rédaction de l'acte et les témoins. Pour un membre de l'aristocratie, le notaire fait toujours apparaître son titre, ses fonctions et ses charges. Pour les « gens du commun », malheureusement, les informations sont parfois lacunaires notamment en matière de profession. Contrairement à ce que l'on aurait pu penser du fait de la progression de l'alphabétisation, cette donnée est de moins en moins présente, puisqu'on obtient jusqu'à 30 % de profession inconnue.

L'autre principal problème repose sur la nature même de l'acte qui cherche, plus qu'à établir une description exhaustive des objets laissés en héritage par le défunt, à leur attribuer une valeur pécuniaire. Pour les objets d'art, notamment les tableaux, si l'on trouve la mention du sujet religieux (« annunciation », « une vierge », « la crucifixion », « Saint-Marc ») et des sujets mythologiques (« Ulysse terrassant l'Hydre », « Vénus sortant des eaux »), pour les autres le vague reste de mise (« fleurs », « nature morte »). S'agissant des paysages, on observe deux variantes, « paysage » ou « vedute », ce genre si typique du XVIII<sup>e</sup> siècle italien. Parfois est indiqué ce qui est représenté surtout pour les villes (« Turin », « Milan »). Pour de nombreux tableaux, la personne chargée de l'inventaire

42. Archivio di Stato di Torino, sezione riunite.

43. F. A. Duboin, *Raccoltà per ordine di materie delle leggi, cioè editti, patenti, manifesti ecc... sino all'otto dicembre 1798 dai sovrani della real Casa di Savoia*, Tipografia Baricco ed Arnaldi, Turin, 1847, Tome 24, volume 26, livre 12, Notariat et insinuation, p. 21-26.

44. Le territoire des États de la maison de Savoie est divisé en différentes *Tappe* où les notaires disposent d'une salle libre d'accès et d'un lieu d'archives pour la copie des actes.

pas plus de lignes à décrire le cadre que le sujet figuré. La plus grande attention est portée à l'estimation et au prix de vente si elle a eu lieu. C'est uniquement sur les tableaux d'une valeur importante (en dessous de deux cents livres) ou dans les collections de grands personnages (notamment les princes de Carignan) que l'on retrouve le plus d'indications, mais très rarement le nom du peintre, même au XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'une des limites inhérentes au but même de l'inventaire après décès consiste à figer la collection. L'inventaire n'est qu'une photographie de celle-ci à un instant précis, la mort de son propriétaire. Or, nous savons que les collections, et plus particulièrement celles qui s'attachent aux antiquités ou aux objets scientifiques, ne sont pas figées, les objets servant de monnaie d'échange. Les rapports qui marquent la République des Lettres obéissent en effet strictement à une relation de type don/contre-don<sup>45</sup>, dont les collections sont le centre.

#### – La correspondance privée

C'est grâce à cette correspondance largement conservée aujourd'hui à l'Académie des sciences de Turin que nous pouvons espérer contourner ce problème de fixation des collections et tenter d'en suivre les évolutions.

Comme le rappellent opportunément les éditeurs du volume sur *Les grands intermédiaires culturels de la République des Lettres*, « pour un citoyen de la République des Lettres la communication a été un véritable devoir qui résultait directement de son désir de réaliser l'idéal d'une communauté supranationale et supra-confessionnelle »<sup>46</sup>. Les média privilégiés par les savants pour réaliser une telle collectivité sont la correspondance, les journaux ainsi que les mémoires académiques. L'idée de la place éminente de la communication dans le progrès de la science<sup>47</sup>, est largement reprise par les savants et les érudits des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Cependant, les échanges épistolaires ne renseignent pas seulement sur les découvertes des savants, ils permettent de saisir une partie de leur quotidien :

La rhétorique épistolaire donne à voir, à sentir, à imaginer. Ce qui fait réalité, c'est l'appropriation de mots et de formes expressives qui permettent à deux ou plusieurs personnes de communiquer, d'établir une connivence, de cultiver des liens affectifs intellectuels. Cette rhétorique donne sens à la réalité d'un vécu. Elle permet aux interlocuteurs de se reconnaître comme membre d'une famille ou d'un réseau<sup>48</sup>.

Cette citation de Cécile Dauphin souligne bien l'importance affective et psychologique dont une lettre peut être investie tant par son émetteur que par son destinataire. La correspondance peut être un moyen de garder vivante une amitié, une collaboration intellectuelle par-delà la distance, ou de maintenir des contacts après un retour de voyage.

L'étude de ces personnages peut permettre de mieux connaître et de comprendre les conditions matérielles et mentales des érudits. Ce champ de recherche très vaste laisse l'historien face à des obstacles parfois infranchissables. La conservation des correspondances est notamment problématique, beaucoup d'héritiers ont cru bien faire en effectuant un tri ne retenant en général que les lettres des noms les plus connus, condamnant à l'oubli ces hommes à la marge de la République des Lettres. L'historien se retrouve face à un manque de sources ou à des séries incomplètes.

David Rousseau

45. Marc Ratcliff, « Abraham Trembley's Strategy of Generosity and The Scope of Celebrity in the Mid-Eighteenth Century », *Isis*, 2004, 95, 4, pp. 555-575.

46. Christiane Berkvens-Stevelinck, Hans Bots, Jens Häselser, *Les grands intermédiaires culturels de la République des Lettres. Études de réseaux de correspondances du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 2005, p. 12.

47. Jean-Louis Dumas, *Histoire de la pensée, Renaissance et siècle des Lumières*, Paris, Tallandier, 1990, p.192-194.

48. Cécile Dauphin, « Les correspondances comme objet historique : un travail sur les limites », *Sociétés et représentations* 13, Avril 2002, p. 47.

## Deux recueils de pièces manuscrites autour de Gresset

Pour Magali Soulatges

Pour citer ce texte :

Jean-Noël Pascal, « Deux recueils de pièces manuscrites autour de Gresset », *L'Esprit de collection. Journée des jeunes chercheurs de la Société Voltaire 2014*, dirigée par Béatrice Ferrier, Stéphanie Géhanne Gavoty, Romuald Goudeseune et Magali Soulatges (*Voltaire numérique 4*), Ferney-Voltaire, Société Voltaire, 2015, p. 28-39

Ces deux recueils (216x124, 89 p. ; 205x165, 55 p.), dans leur belle reliure homogène (exécutée pour Louis Médard) à petits coins en demi-marquin à petit grain rouge<sup>1</sup> ont fière allure, avec leur page de titre gravée (la même à chaque fois, après garde blanche) qui indique leur provenance et rend hommage au neveu et au beau-frère officieux (Scipion Mourgue, l'époux d'Élisabeth Médard) qui, en 1824, ont « obtenu » à Amiens, ville natale du dramaturge, les précieux volumes « sur le poète Gresset ». Les *Œuvres de Gresset*, auxquelles il est fait allusion dans le titre (fig. 1), sont probablement celles parues chez Renouard en 1811, dont les trois volumes – on y a donc joint *Le Parrain magnifique*, qui n'en fait pas partie –, d'après le catalogue numérisé, bénéficient d'une pleine reliure de marquin rouge avec encadrement doré sur les plats et dos à faux nerfs rehaussés de décors dorés, et comportent une longue note manuscrite au t. 1. On y lit : « Je me suis procuré, dans la patrie de Gresset, des documents écrits et imprimés ; ces pièces, venues d'Amiens, et ajoutées à la fin du 1<sup>er</sup> volume concordent assez avec mes notes basées sur des renseignements positifs, et bien antérieures à la réception de ces papiers. » Puis, au bas de la seconde page de la note : « Postérieurement à cette note, et après la réception des documents écrits et imprimés qui figurent à la fin de ce tome, j'ai obtenu à Amiens d'autres recueils relatifs à Gresset, dont j'ai formé deux volumes indépendants de l'ouvrage. » Suivent, dans la partie du fonds Médard accessible en ligne, des copies calligraphiées par lui de deux lettres (une du Père de Lyncières à Fleury, l'autre de Fleury lui-même à Hérault [de Séchelles] sur le jeune Gresset, communiquées en 1838 par Montmerqué, un ami amiénois du poète, sur le départ de Gresset de la Société de Jésus). Puis une lettre autographe (28 avril 1824) d'un nommé « Bulan », d'Amiens, sur l'apothéose de Gresset organisée par Bailleul et Berville (St-Alban-Berville, je suppose) : on peut en déduire que ce « Bulan » (en réalité sans doute Buleau l'aîné) est le compositeur de la musique du *Prologue*, dont les paroles sont de Bailleul : il en sera question plus loin. Cette lettre est accompagnée d'une autre du même (18 mai 1824), où l'on apprend que lors de la translation des cendres du poète à la cathédrale d'Amiens, il y eut contre lui une « dénonciation de libertinage », de la part d'un chanoine local. Y est joint, en « extrait », un document sur la translation, qui eut lieu le 16 juin 1811.

Je vais en risquer prudemment une description commentée<sup>2</sup>.

Le premier recueil est majoritairement occupé par une *Vie de M. Gresset* (faux-titre soigneusement calligraphié (fig. 2), le papier ayant été au préalable réglé au crayon). Dans la marge supérieure de la page, on lit un numéro – N<sup>o</sup> 1 : c'est le 1<sup>er</sup> recueil – et une mention au crayon relative à l'entrée des volumes dans la bibliothèque Médard (ou bien dans celle des membres de sa famille qui les lui ont procurés) : « obtenu ces deux copies le 24 février 1825 ». Sous le faux-titre en gros caractères, autre annotation, apparemment de la même main : « plus de détails que partout ailleurs, parfois trop d'éloges, style souvent diffus et copie très incorrecte. » C'est la même main, toujours, qui semble avoir écrit, au folio suivant, sous le titre, calligraphié sur un papier préalablement réglé (fig. 3), le nom de l'auteur, désigné seulement par le copiste comme « L. D. anc. Bibl. des C. » : « le P. Daire, bibliothécaire des Célestins ». Inutile d'être féru d'histoire régionale

1. Titre doré, décor doré en tête et en pied du dos, chaînette dorée entre les faux nerfs, chaînières et coins agrémentés d'une double ligne inégale dorée, intérieur des plats recouvert de papier caillouté à dominante gris foncé striée d'ocre.

2. Qu'on veuille bien me pardonner les erreurs de lecture et les jugements hâtifs : ce n'est pas sans réticence que l'amitié m'a fait accepter de travailler sur une version numérisée de documents que je n'ai pas eu le loisir de tenir en main.

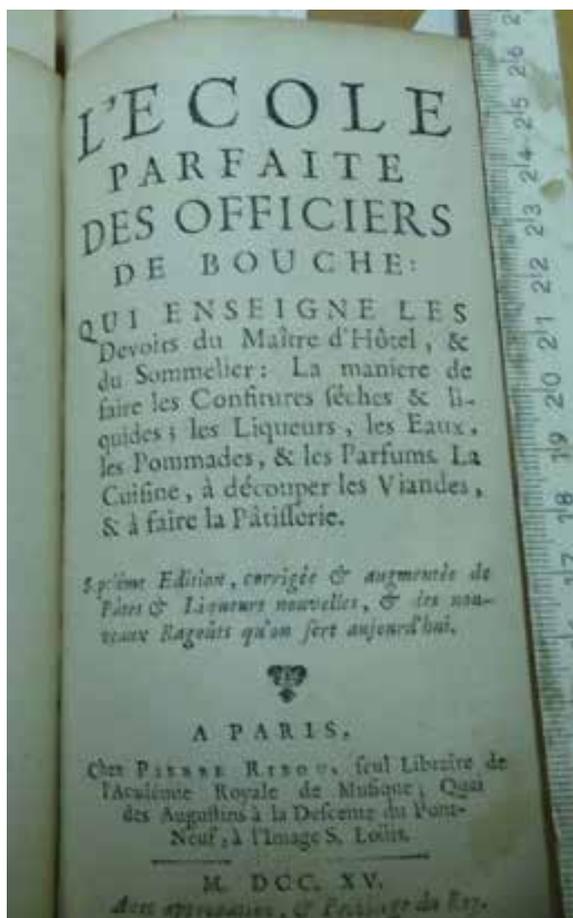


Fig. 1

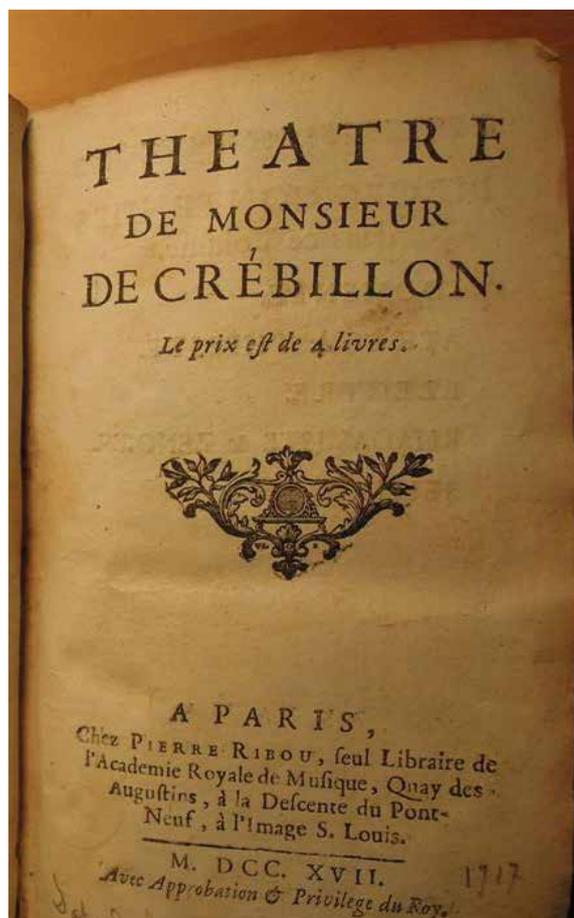


Fig. 2



Fig. 3



Fig. 4

picarde pour reconnaître ce biographe de Gresset : le livre a été très officiellement publié (à Paris, chez Berton, 1779, 12<sup>o</sup>) et son rédacteur est bien connu des spécialistes de poésie et d'histoire de la grammaire... Il s'agit de Louis-François Daire (1713-1792), moine célestin à partir de 1731, bon poète lyrique à ses heures<sup>3</sup>, auteur notamment de l'indispensable répertoire des *Épithètes françaises rangées avec leurs substantifs* (Lyon, Bruyset Ponthus, 1759), étudié naguère par Françoise Berland, d'une *Histoire de la ville d'Amiens* (Paris, Vve Delaguette, 1757), d'un *Tableau historique des sciences, des belles-lettres et des arts dans la province de Picardie* (Paris, Hérisant, 1768) et d'un *Dictionnaire du parler picard*, jamais publié de son vivant, rédigé autour de 1770 et complété en 1911 par Alcide Ledieu, qui transcrivit les manuscrits originaux (Paris, Champion).

Il s'agit en fait d'une copie plutôt soignée, sur papier réglé et margé, utilisé sans aucune parcimonie – la page de titre, par exemple, reproduit l'épigraphe latine, l'adresse complète du libraire et la date d'édition, la mention du privilège – de la biographie de Gresset par Daire, sans doute par un copiste auquel il arrive d'avoir des moments de fatigue, mais dont la lisibilité est constamment bonne. La numérotation, en haut des feuillets, commence non pas au titre, mais avec le texte (fig. 4), précédé d'une répétition de la formule « Vie de Monsieur Gresset ». On remarque que les titres d'ouvrages et passages mis en relief, en italiques dans l'imprimé, bénéficient dans la copie d'une graphie qui les distingue du corps de texte. Les notes sont par ailleurs à leur place, ainsi que les alinéas, relativement nombreux. Les citations en vers, quant à elles, sont données dans la même graphie que le corps du texte, mais avec le retrait qui permet de les identifier d'un coup d'œil.

S'agit-il d'une mise au net de l'ouvrage, destinée à servir à l'impression ? La même main qui a annoté le faux-titre et précisé le nom de l'auteur intervient à quelques reprises, en interligne, pour des remarques qui semblent prouver que la copie présente, avec le texte imprimé, des différences qui signaleraient son antériorité. Ainsi, p. 10 (fig. 5), transcrivant de longs extraits du *Voyage à La Flèche*, rédigé à la manière de Chapelle et Bachaumont par le jeune Gresset et adressé à Mme du Perche, on trouve cette note, alors que le développement portraitise avec humour un vieux cordelier impotent chargé de veiller sur « trente-quatre nonnes qui le font enrager » :

Mais si, par malheur, votre muse,  
à draper les nones s'amuse,  
l'amour-propre s'en vengera ;  
dévotement il rugira,  
et bientôt il vous poursuivra  
jusqu'à la Flèche, et par-delà...

[petit paragraphe et quatre vers biffés par la censure]

Nous passâmes par je ne sais quel bourg, où notre messager nous promettait  
comme un magnifique spectacle un jour de grande foire,  
où l'on venait de vingt cantons :  
j'y vins, je vis trois ânes, cinq moutons,  
et deux lambeaux de toile grise ;  
c'était toute la marchandise.

Il faudrait pouvoir disposer de la *Vie de Gresset* imprimée pour voir si effectivement ce passage a été censuré en 1779. Dans les éditions les plus courantes, à l'endroit de la note, on lit :

Jusqu'à la Flèche, et par-delà...  
J'en reviens à mon bon homme. Il m'amusa de son mieux, et tâcha de faire les beaux jours  
du voyage.  
Mais quoi qu'il fit pour s'égayer,  
Un cordelier paralytique,  
Ce n'est plus dans la république

3. On trouvera un psaume traduit en vers par lui dans mon anthologie *Lyres, harpes et cithares*, Saint-Estève, Les Presses littéraires, 2011.

Ce qu'on appelle un cordelier.  
Nous passâmes par je ne sais quel bourg<sup>4</sup>...

Que faut-il en conclure ? Que la biographie<sup>5</sup> – où ce *Voyage* apparaît sans doute pour la première fois, transcrit sur le manuscrit par Daire – a été caviardée par la censure, alors que les ouvrages, de parution postérieure, eux-mêmes ne l'étaient pas ?

Je ne dispose malheureusement pas de l'imprimé pour des comparaisons précises. Je me garderai donc de conclure. On trouve d'autres corrections interlinéaires p. 11 (des noms propres destinés à déguiser des personnages connus), p. 12 (correction orthographique de boute-selle), p. 13 (orthographe, métrique, élimination d'une étourderie), p. 15 (graphie d'un mot), p. 16 (concordance des temps, orthographe grammaticale). À la p. 17, une ligne est biffée dans le jugement sur Boileau, modèle de Gresset pour *Le Lutrin vivant*. Un relevé généralisé serait fastidieux, la *Vie* du poète se poursuivant jusqu'à la p. 68. Je me limite à quelques exemples, un peu au hasard, dans les pages qui suivent immédiatement celles que je viens de feuilleter :

Page 19

Dans l'*Épître à sa Muse*, pièce de vers élégants, où cet aimable auteur, comptable de l'usage d'un rare talent, que la reconnaissance à l'égard de la nature, l'oblige d'exercer, expose ingénieusement tous les obstacles qu'il doit vaincre. Tout le passage reproduit en gras est biffé et remplacé dans l'interligne par la simple formule « cet aimable auteur » ;

Page 20

Or au sortir du monument  
de cette Flèche tant maudite,  
votre révérence en son gîte  
a trouvé bien du changement ;  
dans ce réduit où la sagesse,  
des beaux-arts allumait l'encens,  
**cette vapeur enchanteresse**  
**ce café, l'âme de nos sens,**  
**et des feux d'une aimable ivresse,**  
embrasait ses plus chers enfants...

Une accolade réunit les trois vers soulignés par moi en gras, avec la mention « corrections faites dans l'original et un peu inexactes », tandis que le texte, corrigé dans l'interligne, devient :

où la vapeur enchanteresse  
du café, l'âme de nos sens,  
des feux d'une bien douce ivresse...

Le passage concerne le père Bougeant, exilé à La Flèche, et les journalistes de Trévous, qui s'assemblaient autour d'un bon café pour travailler à leur périodique ;

Page 22

« aux vieux parchemins condamné » est glissé entre deux autres vers caractérisant le père Brumoy, la conjonction *et* qui suivait étant remplacée par *en* :

compilateur infortuné,  
*aux vieux parchemins condamné,*  
*en* va dévorer la poussière,  
en bénédictin décharné !

4. *Œuvres complètes de Gresset*, Paris, Boulland et Cie, 1824, t. 3, p. 186. J'ai retenu à dessein cette édition, de l'année même où le recueil Gresset a été acquis par la famille de Médard, mais le *Voyage à La Flèche* est dans la plupart des éditions postérieures à 1800.

5. Sur les biographies de Gresset, voir Ioana Marasescu-Galleron, « Religion et honnêteté dans la poésie de Gresset », *Cahiers Roucher-André Chénier*, n° 24-2005, *Poésie et religion*, p. 13-28, notamment la note 2, p. 13.

Mais si, par malheur, votre muse,  
à drapper des nœuds s'amuse,  
l'amour-propre s'en vengera,  
évidemment il rigira,  
et bientôt il vous poursuivra  
jusqu'à la Flèche, et par-delà....  
Nous passâmes, par je ne sais quel bourg, où notre  
misère nous promettoit comme un magnifique spectacle  
un jour de grande foire,  
où l'on venoit de vingt cantons:  
j'y vis, je vis trois ânes, cinq moutons,  
et deux lambeaux de toile grise,  
c'étoit toute la marchandise.  
Je vis se quater trois manans,

Fig. 5

Sur les vers précédens.  
Damon, console-toi; lorsque de ton génie  
suivant la brillante manie,  
en faveur du beau sexe, on te voit demander  
des places à l'académie,  
le public t'accusoit, sans trop y regarder,  
d'un excès de galanterie,  
quelques-uns même de folie.  
Le sort te venge, enfin, une Nymphe, dit-on,  
du chant de Vert-vert célébra l'hyménée,  
à son le plus aimable ton,  
vante sa chaîne fortunée;  
ainsi par ses accents l'amante de Phaon,  
enchantoit la Grèce étonnée.  
Damon, de cet événement,  
on conclut que l'académie  
devoit suivre ton sentiment,  
et pour fournir plus dignement,  
dans les cas de cérémonie  
aux merus frais d'un compliment,  
choisit, sans trop de regard au préjugé vulgaire,  
une femme pour secrétaire.  
FIN.

Fig. 6

Littérature Française.  
Notice sur une nouvelle édition des œuvres  
de Gresset.  
L'auteur d'une ode de Gresset, qui parut quelque  
temps après sa mort, le citoit en vain, en rappelant au  
public les fruits de la sollicitude du chapitre de Nevers, ne lui  
avoit laissé que des regrets. A l'occasion de son éloge proposé  
par l'Académie d'Amiens, Noël, dont l'ouvrage fut  
jugé le meilleur par cette société, s'étoit livré aux mêmes  
recherches, et ne donna pas plus d'espérances. On regrettoit  
sur tout l'ouvrage, que Gresset avoit écrit au Nevers, le  
Dernier Magnifique et le Gascon. Ces ouvrages avoient causé  
un extrême plaisir aux lecteurs publics que le poëte en faisoit.  
Quatre vers de l'ouvrage, étoient restés dans la mémoire des gens  
de lettres; ce sont ceux dans lesquels Gresset peint les occupa-  
tions des religieux.  
L'un se coupe un agnus en bœuf,  
L'autre se coupe à quelques cancheux;  
L'autre se coupe une vierge aux yeux bleus,  
L'autre se coupe le troupeau de son Archange.

Fig. 7

La translation des cendres de Gresset.  
Dans ces jours où la France, au sommet de la gloire,  
de son peuple immortel se réjouit l'histoire;  
Où l'ocèle à sa voix, déjà chaque cité  
Appoite son tribut à l'immortalité;  
sous les traits éclatans d'une jeune épouse,  
Amiens, dans les transports de la commune ivresse,  
Ouvre la porte enivré où chacun à la fois  
Exalte ses talents, ses vertus, ses exploits,  
Et là, devant ses sauts, levant son front modeste;  
"Devinette chérie. O toi! que vis j'atteste,  
"Dit-elle, inscris mon nom parmi ces noms fameux  
"Que Clo doit transmettre à nos derniers neveux.  
"Des combiens de guerriers sortis de mes murailles  
"Ont affronté la mort au milieu des batailles,  
"Est-il une cité plus fertile en héros?  
"Non atteste tout sang, et la terre et les fers.  
"Dis avec quelle avance, au fort de l'anarchie,  
"En nous triomphes de la discorde impie,  
"En vain les préconsuls appellent les bouchers,  
"Méditent des forfaits, dispersent des chauffeurs;  
"Le feu de ma colère est plus prompt que la poudre,  
"Les brigands sont défaits, leur échafaud en poudre;

Fig. 8

C'est précisément le texte des éditions les plus répandues ;

Page 22

Une accolade autour des vers

de vos jours rendus plus sereins,  
n'obscurcissez aucune aurore

avec ce commentaire : « la différence dans ces deux vers, provient-elle du copiste ou des derniers éditeurs ? » ; cela laisse perplexe, puisque les éditeurs donnent le même texte que le manuscrit... , ce qui doit signifier que la *Vie de Gresset* en donne un autre !

On voit que le manuscrit a été scrupuleusement collationné et comparé à différents imprimés (quand ? par qui ?), sans doute l'ouvrage de Daire tel que paru en 1779 (mais apparemment pas à la bibliothèque de Lunel), et différentes éditions de Gresset. En revanche, si du moins je l'ai bien lu et si les annotations sont bien de lui, ce dont je doute fort, il ne permet en aucune manière de définir les goûts de Louis Médard en matière de poésie ou de littérature dramatique : les commentaires esthétiques sont totalement absents de l'annotation. Je me suis seulement demandé pourquoi (mais à la réflexion il est normal qu'un inédit retienne l'attention du collectionneur), alors que le soulignement est absent en général du manuscrit, p. 47, de manière très insistante, il mettait en exergue l'un des deux nouveaux chants ajoutés au *Vert-vert*, sous le titre de *L'Ouvroir ou le Laboratoire de nos sœurs*, que Gresset avait lu en 1753 à l'Académie d'Amiens et qu'il relirait plus tard à la cour en 1775. Le texte, probablement perdu, ne figure pas dans les *Poésies inédites de Gresset*, publiées par Victor de Beauvillé (Paris, Imprimerie de J. Claye, 1863) : on le croyait, en 1796<sup>6</sup>, entre les mains du prince Henri de Prusse, qui nia l'avoir jamais eu.

À la suite de la *Vie de Gresset* sont reproduits :

- un compliment en patois picard au sujet du mariage de M. Gresset (p. 68-69) ;
- des *Vers à M. Gresset sur le même sujet* (par M. du Rivet, p. 70) ;
- d'*Autres à l'épouse du Chantre de Vert-vert* (par Mlle Galand-Seneschal, p. 71 numérotée faussement 70) ;
- *sur les vers précédens* (sans nom d'auteur, p. 72 (fig. 6), suivis en capitales du mot FIN).

Après huit pages laissées vierges, la numérotation reprend à la p. 73, mais avec une double pagination à partir de « 1<sup>ère</sup> page », dans une écriture qui semble être la même que celle qui avait commencé à numéroter les pages dans la *Vie de Gresset*. En revanche, il est difficile d'affirmer avec une certitude absolue que la *Notice sur une nouvelle édition des œuvres de Gresset* (fig. 7), qui commence alors, soit de la même écriture de copiste que la copie de l'ouvrage de Daire. C'est très probable, cependant. Placée sous l'intitulé « Littérature française » (titre de rubrique présent dans l'imprimé recopié), en haut de la « 1<sup>ère</sup> page », elle s'étend jusqu'au milieu de la p. 8. Il s'agit de la copie intégrale de l'article, non signé, paru dans le *Magasin encyclopédique* (1812, t. 1, p. 108-114) : dans la mesure où Noël, à cette époque, est l'un des rédacteurs du journal de Millin, on peut supposer que c'est lui qui a donné cette *Notice*, qui concerne l'édition Renouard des *Œuvres* du poète, agrémentée des figures de Moreau le jeune. C'est lui qui, finalement, avait remporté le prix du concours de l'Académie d'Amiens qui, entre 1783 et 1785, avait proposé comme sujet l'éloge de Gresset, tardant à trouver un ouvrage digne d'être couronné et proposant le même thème trois années de suite (ce qui arrivait fréquemment dans les concours académiques provinciaux).

L'ouvrage de François-Joseph Noël (*Éloge de Gresset, de l'Académie française et de celle de Berlin, écuyer, chevalier de l'ordre du Roi, et historiographe de l'ordre royal et militaire de Saint-Lazare*, Londres et Paris, Cailleau & Marchands de Nouveautés, 54 p.) n'est pas le seul qui nous ait été conservé : nous avons au moins ceux de J.-Charles Giroust (Paris, Bailly, 1786, XII-42 p.), d'Antoine Diannyère (Paris, Cailleva, 1784, 23 p.), de Jean-Sylvain Bailly (Genève, Bende, Marget et Cie, 1785, 32 p.), de Simon-Pierre Mé-

6. *Poésies inédites de Gresset, précédées de recherches sur ses manuscrits*, par Victor de Beauvillé, Paris, J. Claye, 1863, p. 35.

rard de Saint-Just (Paris, Marchands de Nouveautés, 1785, 70 p.), et même celui de Maximilien Robespierre (Paris, Marchands de Nouveautés, 1786, 48 p.), et un *Éloge anonyme de Gresset en vers de dix syllabes avec des notes* (1786, 19 p.).

À partir de la p. 81 (1<sup>ère</sup> page – fig. 8 –, double numérotation), commence la copie (écriture sans doute identique) d'un poème sur *La translation des cendres de Gresset*, translation autorisée par le ministère de l'intérieur en mai 1811 : Gresset était enterré auparavant dans une enceinte entourée d'arcades que la Révolution avait transformée en étable... Ses cendres furent transférées dans la cathédrale. La pièce, longue de près de neuf pages, est signée (fig. 9) Natalis Delamortiere [de La Mortière] et il est précisé qu'elle « a obtenu le prix en 1812 », ce dont se firent l'écho le *Mercur de France* (19 septembre 1812, p. 564) comme le *Magasin encyclopédique* (septembre 1812, t. V, p. 416) : on suppose évidemment que c'est à l'Académie d'Amiens, laquelle apparemment ne publia la pièce, largement retouchée, que dans ses *Mémoires* pour 1835 (fig. 10). Ce n'est pas là l'intéressant : les vers sont plutôt balourds. Mais le nom de l'auteur semble bien avoir été inscrit par lui au bas du manuscrit. Si donc mon hypothèse que les trois documents reproduits dans ce premier volume de la collection Médard sont de la même écriture de copiste devait être vérifiée, on pourrait en inférer qu'ils ont été reproduits pour ce poète amateur provincial et que c'est de lui que Scipion Mourgue a obtenu ce volume en 1824. Le recueil n° 1 s'arrête là, avec huit pages laissées vierges et une garde blanche *in fine*.

Ma conclusion à propos du premier recueil sera plutôt décevante : il n'y a pas grand intérêt à disposer aujourd'hui d'une copie de la *Vie de Gresset* par Daire, dans la mesure où cet ouvrage a été imprimé (même si quelques citations ont pu être restituées par le copiste par rapport à la version censurée) ; il y a encore moins d'intérêt à disposer d'une copie d'un article du *Magasin* de Millin (mais c'était sans doute différent à l'époque de

Fig. 11



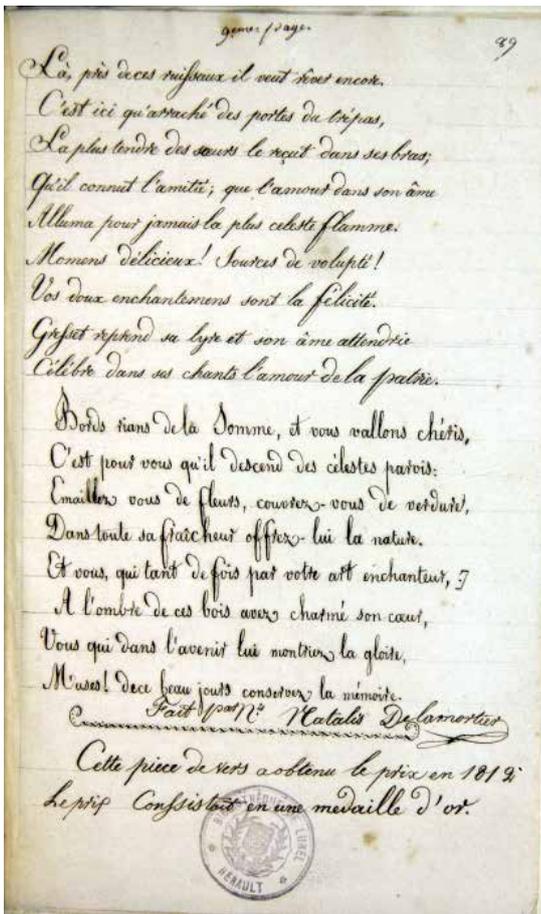


Fig. 9



Fig. 12

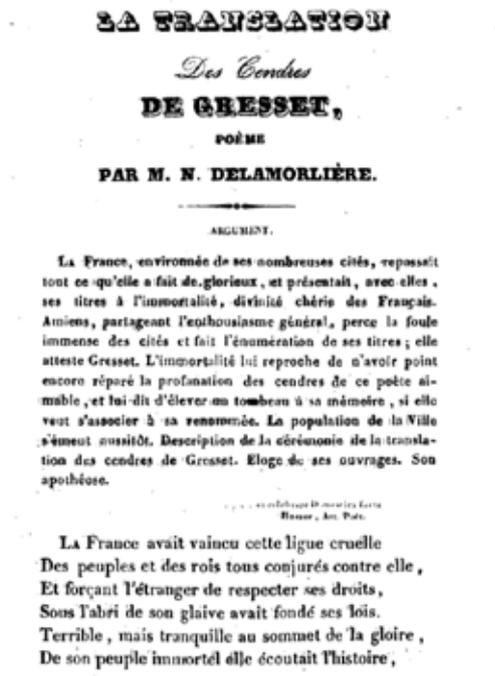


Fig. 10a

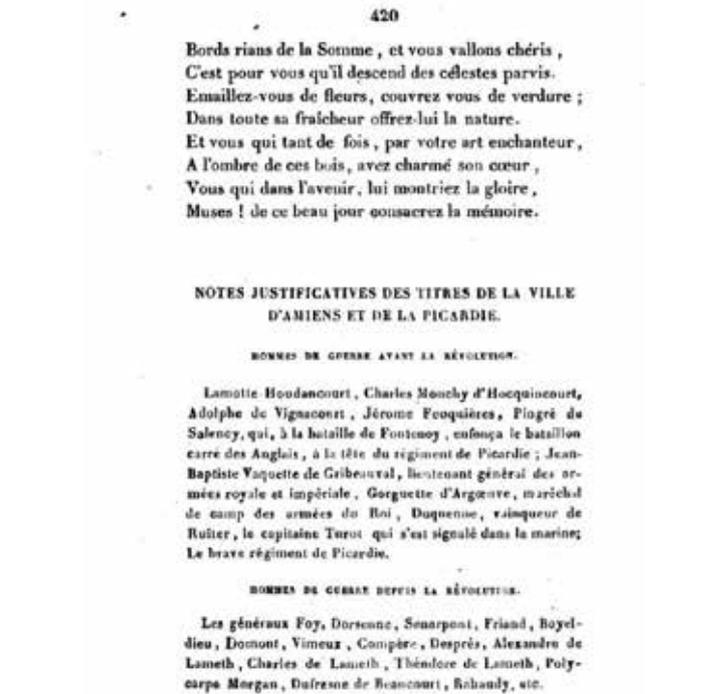


Fig. 10b



l'exécution de cette copie et même à l'époque de Médard) ; quand à la pièce couronnée de Natalis de La Mortière, si par hasard elle est restée inédite dans son état d'origine, cela peut revêtir un intérêt anecdotique, d'autant plus que la signature au bas de la copie permet de supposer que l'ensemble des trois sections du manuscrit a des chances d'avoir été copié pour cet obscur poète, picard et admirateur de Gresset.

Moins épais, le second recueil Gresset a le même aspect extérieur que le premier et la même page de titre générale gravée.

Il contient pour commencer une magnifique gravure coloriée (fig. 11) illustrant *Le Lutrin vivant* (double page).

Puis une note (fig. 12), en date du « 20 may 1824 », non signée, envoyée visiblement à l'auteur d'un livre en cours de parution, qui corrige certains détails biographiques erronés de l'article du *Magasin encyclopédique* sur Gresset.

Suit une copie (et débute la pagination d'un manuscrit) du *Discours prononcé dans l'assemblée publique de la société littéraire d'Amiens pour la réception de Mrs de Wailly, de Toulle, Galand et Vallier, copié sur la minute écrite de la main de Gresset. 7<sup>bre</sup>* (septembre) 1749 (fig. 13). L'écriture est lisible, mais beaucoup plus « cultivée » que celle du copiste du premier recueil : il s'agit d'un discours académique tout à fait conventionnel qui, après des considérations générales plutôt bavardes, adresse quelques mots d'éloge à chaque récipiendaire, seulement désigné du titre de « Monsieur ». Problème, la copie s'arrête au milieu de la p. 7 après le deuxième compliment, les deux autres et la péroraison du *Discours* ayant disparu !

Après une page vierge, une « lettre adressée à mon père par un de ses amis », datée d'« Amiens le 26 août 1824 ». Cette lettre (fig. 14), qui désigne son destinataire comme « un aimable carbonaro », mentionne aussi le beau-frère de celui-ci, M. Médard, qui recherchait des renseignements sur la fête organisée à Amiens en l'honneur de Gresset, apparemment en 1807.

En 1807, l'ami Bailleul désirant se faire recevoir Académicien ne crut mieux disposer les suffrages qu'en flattant l'amour-propre des Picards ; l'occasion était favorable, l'époque de la centenaire [sic] de Gresset arrivait ; il conçut le projet d'une fête au Théâtre d'Amiens, il composa une jolie petite comédie intitulée *Le Parrain magnifique* qui rassemblant chez lui Cléon, Sydney, Édouard, avec leur suite, avisait avec eux au meilleur moyen de fêter leur père commun, en attendant le paresseux, Vert-vert croquait des dragées et Cléon proposait de jouer le méchant : c'était une manière de rendre solennelle une représentation de la meilleure pièce de Gresset, à la fin de la comédie, on voyait arriver Melpomène, Thalie, Erato et les Trois Grâces auprès desquelles se groupaient les personnages d'Édouard, de Sydney, du Méchant, quelques Bergers avec leurs compagnons, le Parrain au milieu du chœur général proposait de nouveau « *Consacrons son nom immortel, et que de fleurs son image [parée] prenne place sur un autel.* »

Je ne transcris pas la lettre en entier : elle s'interrompt bizarrement sans aucune des formules épistolaires attendues.

Suit une copie, très soignée, de cette blquette théâtrale de circonstance, dont le titre (fig. 15) – qui est celui du poème posthume de Gresset, publié par Renouard en complément de son édition des *Œuvres* : il indique en devoir la communication, non pas à la famille ni aux patriotes du poète, mais « à l'amitié » – est joliment calligraphié. En haut à droite de la page, mention de « 1<sup>ère</sup> page » : *Le Parrain magnifique / ou / la Réunion de Famille, / prologue / pour l'année centenaire de la / naissance de Gresset / suivi du Programme d'une fête / pour l'inauguration de son buste / au théâtre d'Amiens.*

Sous le titre, une main différente a écrit : « Par Mr Bailleul (Charles) / suivi d'une apothéose paroles / du même musique de / M Buleau aîné ».

La didascalie de la pièce (fig. 16) est p. 4 (après 2 pages vierges) et le texte commence en p. 5. Il se poursuit jusqu'à la p. 46 du manuscrit (fig. 17). Le Parrain invitait ensuite les participants à aller rendre hommage à Thalie, tandis que lui-même rejoint Erato !

Les dernières pages (non numérotées) du manuscrit (fig. 18a, 18b, 18c) sont consacrées à une lettre signée Bulan [en fait sans doute Buleau l'aîné, musicien d'Amiens dont il a déjà été question plus haut], en date du 20 mai 1834, à propos d'une édition des *Œuvres de Gresset* que projeterait François de Neufchâteau, avec des inédits, essentiellement les

6

Dans ces états il faut qu'il change.  
Lisette.

Et moi dans qui me suis déjà enchaîné.  
Cléon.

J'espère qu'il faut qu'il change aussi. Non.  
Non. De Compagnie. Si j'obéis à tout ce  
qu'on me dit, j'en aurais fait de trop. De l'entendre  
Non. Je suppose qu'il est facile à tout  
de l'effort de l'impudence. Cependant  
aujourd'hui je crains que tout le monde n'en  
soit indulgent.

Fin Du Prologue.

La représentation Du Parvain terminée le  
Parvain entre sur la scène avec Cléon.

Le Parvain

C'est notre monde et enfin arrivé, chacun se  
y cramponne de son côté. Dans le jardin, c'est moi  
le Roi du Jardin. Voilà, tout ce que je puis  
dire qu'il est convenable avant tout que vous  
alliez rendre hommage à Esalé, pour moi  
je rejoins Esalé.

Fig. 17

On m'a dit, Monsieur que le fessier français de  
Monsieur de Grégoire a été imprimé par  
Monsieur de Grégoire le fils de son père  
et il s'en est allé à son porteur  
Je m'empresse de vous le faire savoir  
avant que je n'en aie approuvé par le maître.  
On m'a dit que vous en avez vu un exemplaire il  
se trouve dans la bibliothèque  
de la Comédie que l'on a fait sacrifier  
à la fessierie nationale de Monsieur de  
Monsieur de Grégoire.

On m'a dit qu'il y a beaucoup de comédiens  
de gens de bien, une foule d'opéra-comique,  
de la suite de quatre sacro-saints, de Paris  
deux cent cinquante Comédiens de Paris  
plus d'élèves, plus profanes, etc. etc. que  
de gens de bien.

que vous sachiez bien que la troupe  
patronnée de l'ancien maître de la  
Régence de Monsieur de Grégoire de la  
Motte les gens qui admiraient son ouvrage  
sont allés brûlés seulement en copie.

1789

Fig. 18a

ce fut ainsi que furent composés de la Garde  
de la parvaine magnifique femme charmante  
qui courait tout le temps dans les défilés par  
plusieurs fois. Dont je suis bien sûr d'être  
les deux premiers dans ce qui s'est fait, quel que  
soit de ses prétendus amis qui ne peuvent  
croire à moins sur le style ou sur le fond  
peuvent avoir été très longuement abusés.

Monsieur de Grégoire a fait une  
bonne copie de ce style de son porteur, quelle  
si riche de notes postes, <sup>comptes</sup> et par  
de plaisir visons nous aujourd'hui de la  
leur de notre Pôtre qui nous ont l'attention  
in Estimer pour le traitement de  
Copier, nous être en cette seule et seule  
j'ai mis les originaux en main par.

Je m'en va par que Monsieur  
de la Parvaine ne se mette en campagne  
pour aller à la recherche de sa comédie  
qu'il a fait à travers un style d'ami.

Agréable Monsieur, l'opéra de ce  
bon Directeur d'opéra

10 may 1789

Fig. 18b

Monsieur  
Monsieur Eugène Moreau  
et Romualdes Doullens

Fig. 18c

pièces que Gresset, sous l'influence de Mgr de La Mothe, son ami, aurait brûlées (mais seulement en copies). Gresset a-t-il vraiment trompé la vigilance de son censeur trop zélé ? Le poème du *Parrain magnifique* s'étant conservé (exhumé, je viens de le dire, par le libraire et collectionneur Renouard en 1810) de cette façon, rien n'est impossible. Et le correspondant de M. Eugène Mourgue imagine que Médard va se mettre en piste : « Je ne doute pas que Monsieur votre parent va se mettre en campagne pour aller à la recherche et je souhaite qu'il réussisse à trouver un chef-d'œuvre. »

Le *Prologue* (ennuyeux et peu dramatique : trop de tirades interminables) est tout au plus un document sur le culte rendu à Gresset par ses compatriotes lettrés d'Amiens, longtemps après sa disparition. Quant à la question des œuvres perdues, si elle a occupé Médard, je n'en sais rien, mais d'autres s'y sont attelés pour ne réunir que des rogatons sans grand intérêt.

Il est sûr que Médard était fasciné par Gresset, ce presque-jésuite défroqué et joyeusement anticlérical, rentré dans le rang à l'âge mûr. Ses collections nous permettent de mieux connaître la réputation posthume de l'écrivain dans sa patrie picarde, mais ne recèlent aucun document majeur qui permettrait de compléter les *Œuvres*, toujours lacunaires, de l'auteur de *Vert-vert* et du *Méchant*.

Jean-Noël Pascal

# VOLTAIRE

ÉCRIT CONTRE QUI N'ÉTAIENT PAS

SES AMIS.

En 1750, s'éleva la question des **Immunités de l'Eglise**. on eut un moment l'idée de soumettre le haut-clergé à l'impôt du vingtième sur le revenu des biens fonds. on disait : « supposons un petit état composé d'un million d'habitans, payant et ne pouvant payer au prince, pour tout impôt, que

la Capitation,

Les aides,

et le vingtième sur le revenu des biens-fonds.

Ces trois droits montent ensemble à un million sept cent cinquante mille livres, savoir:

Capitation . . . . .	1,000,000.
Aides . . . . .	500,000.
Vingtième, montant à cinq millions . . . . .	250,000.
	<hr/>
	1,750,000.

Nous supposons encore que le prince et les peuples de cet état ont été autrefois de la religion payenne, et qu'ils n'ont embrassé le christianisme que depuis dix ans; que dans ces dix ans, la nouvelle église s'est enrichie; qu'on a prêché la fin du monde, et que les fidèles de sont dépossédés d'une partie de leurs biens-fonds: nous les faisons monter ces biens-fonds, à **un million de revenu**, dont le vingtième devra par conséquent cinquante mille francs. »

Il est de fait que les laïques de l'état supposé n'ont plus en possession de ce million, ils ne dau-

## À propos d'une « dé-reliure »

Nous pouvons aborder ici la question du principe de « dé-reliure » d'un ouvrage grâce à un exemplaire de tragédies de Crébillon père, relié et qui contient cinq pièces : *Idoménée, Atrée et Thyeste, Électre, Rhadamiste et Zénobie, Sémiramis*.

La page de titre de cet exemplaire (fig. 1) nous indique le nom de l'éditeur. Il s'agit de Pierre Ribou et comme le précise Magali Soulatges<sup>1</sup> :

Les Ribou sont une jeune dynastie d'imprimeurs-libraires parisiens, dont la boutique est située Quai des Augustins [on peut lire l'adresse typographique complète au bas de la page de titre et à sa suite l'adresse chronologique : 1717] ; leur notoriété et leur fortune sont assises à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, grâce notamment à Jean Ribou, l'éditeur de Molière [...]. Pierre Ribou reprend l'affaire familiale à son compte le 17 août 1697 et exerce de concert avec son père jusqu'en 1700 [...]. Selon Beauchamps, Pierre Ribou, grand amateur de théâtre, avait « obtenu un privilège général [cette mention de privilège correspond à la dernière ligne de la page de titre] pour toutes les pièces du Théâtre François, [...] les imprimait pour les mettre en recueil et négligeait de rapporter les approbations et les dates de l'impression, ce qui caus[ait] souvent de la confusion »<sup>2</sup>.

Cette confusion est au cœur de notre propos et ce n'est pas tant la mention de la date d'édition 1713 pour *Rhadamiste et Zénobie* (différente des autres pièces : 1717) que l'existence d'un feuillet exogène (fig. 2), placé entre le texte imprimé de cette tragédie et celui d'*Électre*, qui est en mesure d'aiguiser notre « appétit intellectuel » ... surtout après avoir pris connaissance du titre : *L'École parfaite des officiers de bouche : qui enseigne les Devoirs du Maître d'Hôtel, et du Sommelier : La manière de faire les Confitures sèches & liquides ; les Liqueurs, les Eaux, les Pommades, et les Parfums. La Cuisine, à découper les Viandes, et à faire la Pâtisserie*.

### 1. La tentation d'une déconstruction

Il existe deux causes objectives qui pourraient justifier notre initiative de défaire la reliure de l'exemplaire qui nous occupe. Deux raisons nous inciteraient en effet à démolir ce qui a été construit par le ou les relieurs de ce livre.

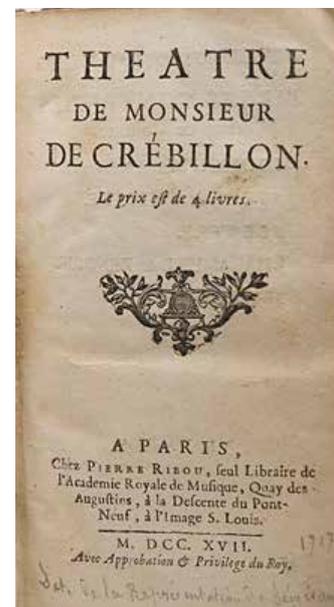
Si l'on s'attache dans un premier temps au contenu de l'ouvrage, le feuillet exogène s'impose comme une sorte d'intrus et la place qu'il occupe entre les textes d'*Électre* et de *Rhadamiste et Zénobie* n'est pas la sienne. Spontanément, nous sommes alors tentée d'effectuer une « dé-reliure » pour comprendre la démarche de ces « gens du livre » du XVIII<sup>e</sup> siècle qui ont été chargés de relier l'exemplaire. Ont-ils ajouté un feuillet supplémentaire ou bien ont-ils relié les cahiers dans l'ordre prescrit par le chef de l'atelier d'imprimerie de Pierre Ribou ? Dans ce dernier cas, il faudrait envisager une erreur d'impression, ce qui n'est pas à exclure complètement puisque l'on retrouve au bas du feuillet exogène la même adresse typographique, « Quai des Augustins à la Descente du Pont-Neuf, à l'Image S. Louis », que celle figurant sur la page de titre générale ainsi que sur celle de chacune des pièces. Mais tant que les cahiers de l'exemplaire n'ont pas

1. Je tiens à remercier Magali Soulatges pour le prêt de son ouvrage, ainsi que Béatrice Ferrier et Stéphanie Géhanne pour leur invitation.

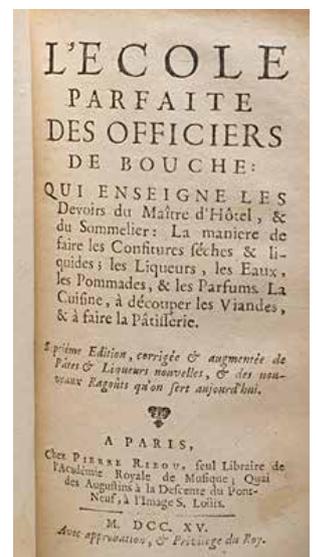
2. *Liste des libraires et imprimeurs de Paris* dressée par la Chambre Syndicale des Libraires, [Paris], imp. de F. Delaulne, 1719 dans Magali Soulatges, « Cataloguer des éditions de Crébillon père conservées à l'Arsenal : étude de cas », *Bibliothèques, bibliophilie, bibliographie, Journée des jeunes chercheurs de la Société Voltaire 2013*, dir. Béatrice Ferrier et Stéphanie Géhanne Gavoty, *Voltaire numérique 2*, Ferney Voltaire, Société Voltaire, 2013, p. 17.

Pour citer ce texte :

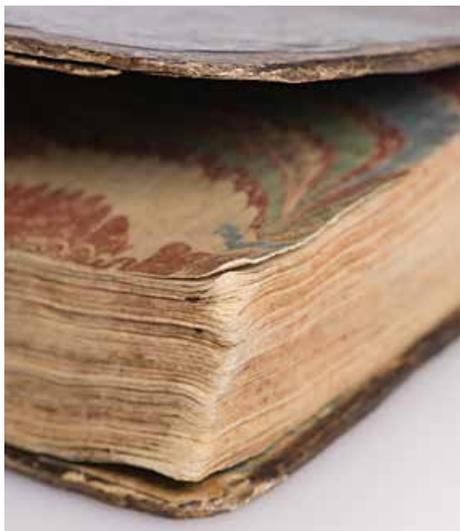
Élisabeth Baron Lenormand, « À propos d'une "dé-reliure" », *L'Esprit de collection. Journée des jeunes chercheurs de la Société Voltaire 2014*, dirigée par Béatrice Ferrier, Stéphanie Géhanne Gavoty, Romuald Goudeseune et Magali Soulatges (*Voltaire numérique 4*), Ferney-Voltaire, Société Voltaire, 2015, p. 41-44



1. Page de titre



2. Feuillet exogène



3. Coin inférieur du plat inférieur (verso)

été décousus, il est impossible de comprendre leur assemblage : nombre de feuillets pair s'ils sont complets, nombre de feuillets impair si des feuillets ont été ajoutés puis collés.

Quant à la reliure proprement dite, le manque de certaines parties de couverture est lié à la friabilité des cartons ; l'ensemble traduit un état matériel dégradé qui se repère « à l'œil » au moyen de couvertures cambrées, de plats desquamés, de coins usés (fig. 3) et de coiffes abîmées (fig. 4). Ce constat pourrait donner lieu à l'élaboration d'une nouvelle reliure à partir de matériaux qui n'auraient pas subi l'usure du temps.

## 2. Les risques d'une « dé-reliure »

Les biens culturels sont actuellement soumis à des règles de conservation très strictes et le livre en tant que patrimoine écrit n'échappe pas aux pratiques de restauration d'aujourd'hui, dictées par deux axes principaux : l'authenticité et la réversibilité. En d'autres termes, le patrimoine écrit que nous appréhendons par l'intermédiaire de ce recueil factice doit répondre à un « cahier des charges » :

### a. L'authenticité :

- Ne pas remplacer les cartons.
- Ne pas « combler les manques » avec un matériau équivalent.
- Ne pas « rehausser » la dorure.
- Ne pas chercher à effacer les traces du temps.

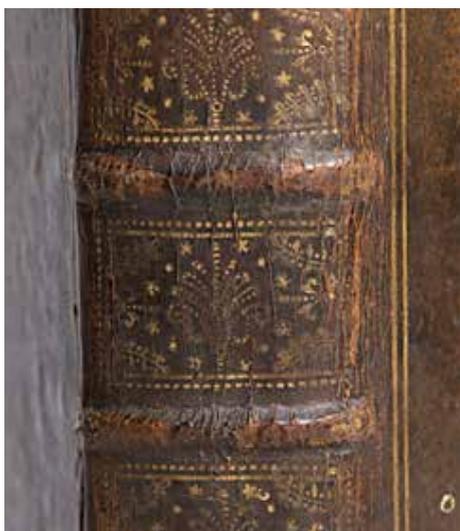
### b. La réversibilité :

Tous les produits utilisés doivent permettre au conservateur qui le souhaite de retrouver l'état initial de l'exemplaire restauré.

En réalité, une « dé-reliure » comporte des risques adaptés à chaque ouvrage et dans le cas précis qui nous intéresse, il serait hasardeux de désolidariser les trois parties de la reliure à savoir le dos et les deux plats car cela provoquerait un effritement des motifs dorés, l'emplacement des nerfs déjà frotté servant de témoin (fig. 5). Dans ces conditions, chercher à réhabiliter la reliure au stade de la couture – pour accéder directement aux cahiers et compter les feuillets – se révèle « contre-indiqué ».



4. Coiffe inférieure



5. Entre-nerfs ou « compartiment », doré de façon « pointillée »

### 3. Quelle proposition ?

Par delà toutes ces contraintes, qu'elles soient générales ou singulières, la manipulation du recueil va nous servir de guide dans la résolution de « l'énigme » du feuillet exogène, toujours au centre de nos préoccupations ; car c'est une réalité : les cahiers cousus se sont naturellement décollés entre eux sans pour autant se détacher.

Cet état de fait autorise un léger décochement du premier et du dernier cahier (fig. 6). Or, l'intérêt pour nous est de pouvoir reproduire cette opération pour chaque cahier ; mais cela n'est possible qu'après avoir consolidé la « passure en cartons », c'est-à-dire le système qui permet de « lier » le corps d'ouvrage aux cartons. Il faut donc vérifier la solidité des ficelles en décollant le papier marbré pour découvrir l'architecture intérieure (fig. 7).

À ce stade de la « dé-reliure » (fig. 8), le carton a pu être désolidarisé de l'ensemble pour être consolidé « hors du texte » et retrouver une densité minimale (fig. 9) avant d'être « remonté » à sa place initiale.

Par ailleurs, il convient de remarquer que certaines institutions peuvent adopter une politique de restauration qui refuse toute intervention, aussi minime soit-elle ; dans ce cas, le livre relié est numérisé, conservé dans une boîte à archives et il devient inaccessible au public.

Puis, dans le prolongement de la main, c'est l'outil – en l'occurrence une spatule – qui permet de compter les cahiers, de dénombrer ensuite chaque feuillet un à un (fig. 10) et de constater l'existence d'un nombre impair de feuillets dans le 1<sup>er</sup> cahier de *Rhadamiste et Zénobie*.



6. Premier cahier mis « en avancée »



7. Décollage du papier marbré de la page de garde, décoré de « frisons », nommé *Old Dutch*.



8. Ficelles servant à fixer le plat inférieur avec le corps d'ouvrage



9. Plat inférieur (verso) isolé



10. Vérification des cahiers au moyen d'une spatule (tranche inférieure)

#### 4. Conclusion

Ainsi, nous supposons que ce feuillet exogène aurait été inséré par erreur, sans doute en raison d'une mauvaise manipulation (due à la fatigue ou au manque d'éclairage dans l'atelier) de la part de l'ouvrier relieur qui ne savait pas toujours lire.

Quoi qu'il en soit, les cahiers du recueil prêt à être relié ont été mis sous presse jusqu'à l'obtention d'« un bloc » réglementaire. Dès lors, la page de titre de *L'École parfaite des officiers de bouche* a très bien pu rester sur le premier cahier de *Rhadamiste et Zénobie* – après y avoir été posée – sans qu'aucun ouvrier ne s'en aperçoive, le caractère « volant » de la feuille imprimée ayant disparu sous l'effet d'une pression prolongée de l'ensemble des cahiers. C'est enfin au moment du collage de ces derniers entre eux – après l'opération de couture – que le feuillet exogène sera « greffé » aux cinq tragédies de Crébillon.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la politique éditoriale de Pierre Ribou semble donc favoriser l'existence de feuillets disparates posés çà et là dans l'atelier, par conséquent la présence de feuillets exogènes dans tel ou tel volume relié. Pour reprendre à nouveau les termes de Magali Soulatges : « Du fait de sa souplesse, cette formule éditoriale [le recueil] présente plusieurs avantages d'un point de vue commercial : Elle permet une gestion au plus près des stocks, avec des réajustements possibles (réimpressions de réassortiment ou écoulement de reliquats) en fonction de la demande. »<sup>3</sup> Certes, les pratiques de Pierre Ribou contribuent à l'émergence du métier d'éditeur et si elles peuvent aller à l'encontre d'un strict collationnement, les couvertures d'attente qu'elles génèrent n'en restent pas moins un sujet de recherche dans le domaine de la bibliographie matérielle d'aujourd'hui.

Élisabeth Baron Lenormand

3. Magali Soulatges, « Cataloguer des éditions de Crébillon père conservées à l'Arsenal : étude de cas », p. 17.

## Contributeurs

Élisabeth Baron Lenormand, relieur, chargée de cours d'histoire du livre à la faculté des Lettres de l'Institut catholique de Toulouse

Georges Dulac, IRCL, Université Montpellier 3-CNRS

Béatrice Ferrier, maître de conférences, Université d'Artois, Arras

Stéphanie Géhanne Gavoty, maître de conférences, Université Paris-Sorbonne

Romuald Goudeseune, bibliothécaire, responsable des fonds anciens et locaux, Médiathèques d'Orléans

Jean-Noël Pascal, professeur, Université de Toulouse-Le Mirail

David Rousseau, assistant de Conservation du patrimoine et des bibliothèques, Service du patrimoine, Mairie de Menton

Magali Soulatges, maître de conférences, Université d'Avignon ; IRCL, Université Montpellier 3

## Table des matières

Béatrice Ferrier et Stéphanie Géhanne Gavoty, Présentation	3
Romuald Goudeseune, Magali Soulatges, La « collection de livres » de Louis Médard	5
Georges Dulac, Le fonds Médard de Lunel et les dix-huitiémistes montpelliérains	14
David Rousseau, Approcher la matérialité par les mots : l'exemple des collections turinoises au XVIII <sup>e</sup> siècle	20
Jean-Noël Pascal, Deux recueils de pièces manuscrites autour de Gresset	28
Élisabeth Baron Lenormand, À propos d'une « dé-reliure »	41

## Fonds de dotation Voltaire

L'objet du fonds de dotation Voltaire est de soutenir les initiatives et activités scientifiques, éditoriales ou culturelles des personnes morales ou physiques travaillant sur le XVIII<sup>e</sup> siècle ou sur son héritage, ses valeurs et son actualité.

Le siècle des Lumières, le siècle de Voltaire, Rousseau, Diderot, Montesquieu, Locke, Kant, a eu sur le monde dans lequel nous vivons une influence profonde et durable. Notre fonds de dotation intervient dans les domaines qui ont été le plus touchés par l'esprit des Lumières, et dans ceux qui ne l'ont pas été assez...

Pour participer aux activités du fonds, consulter [fonds-voltaire.org](http://fonds-voltaire.org).

## Quelques liens utiles

[Société Voltaire](#)

[Cahiers Voltaire](#)

[Bulletin](#)

[Adhérer à la Société Voltaire](#)

[Fonds de dotation Voltaire](#)

[Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle](#)

[Voltaire à Ferney](#)

[Château de Voltaire](#)

[Institut et musée Voltaire](#)

# SOCIÉTÉ VOLTAIRE

## *Conseil d'administration*

*Président* François BESSIRE    *Président d'honneur* André MAGNAN  
*Vice-président* Jean-Noël PASCAL    *Vice-président d'honneur* Roland DESNÉ    *Secrétaire* Andrew BROWN  
*Rédacteur des Cahiers Voltaire* Ulla KÖLVING    *Responsable du Bulletin* Françoise TILKIN  
*Membres* Flávio BORDA D'ÁGUA, Jean-Daniel CANDAU, Béatrice FERRIER, Marie FONTAINE,  
Stéphanie GÉHANNE GAVOTY, Marc HERSANT, Renan LARUE, Pierre LEUFFLEN, Stéphane PUJOL,  
Alain SAGER, Alain SANDRIER, Gerhardt STENGER, Dominique VARRY

## *Correspondants*

*Allemagne* Ute van RUNSET, Richardstr. 68, D-40231 Düsseldorf  
*Belgique* Françoise TILKIN, Département de langues et de littératures romanes,  
3 place Cockerill, B-4000 Liège  
*Canada* David SMITH, 9 Deer Park Crescent #1104, Toronto, Ontario M4V 2C4, Canada  
*Grande-Bretagne* Richard E. A. WALLER, Department of French, University of Liverpool,  
P. O. Box 147, Liverpool L69 3BX, G. B.  
*Grèce* Anna TABAKI, Département d'études théâtrales, Centre de recherches néohelléniques,  
48 avenue Vas. Constantinou, 11635 Athènes, Grèce  
*Italie* Lorenzo BIANCHI, Via Cesare da Sesto 18, I-20123 Milano  
*Suède* Sigun DAFGÅRD NORÉN, Hornsgatan 72, S-11821 Stockholm  
*Tunisie* Halima OUANADA, Bloc 58, app. 1002, Village méditerranéen, 2018 Rades, Tunisie  
*USA* Renan LARUE, 5320 Phelps Hall, Department of French & Italian, University of California,  
Santa Barbara, CA 93106-4140, U.S.A. (renanlarue@frit.ucsb.edu)

# CAHIERS VOLTAIRE

Les *Cahiers Voltaire*, revue annuelle de la Société Voltaire,  
sont publiés par le Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle

*Rédacteur* Ulla KÖLVING

*Comité de rédaction* François BESSIRE, Andrew BROWN, Roland DESNÉ, Ulla KÖLVING,  
André MAGNAN, Jean-Noël PASCAL, Alain SAGER, Alain SANDRIER, Françoise TILKIN

Société Voltaire, 26 Grand'rue, F-01210 Ferney-Voltaire

+33 (0)4 50 28 06 08, fax +33 (0)9 59 34 42 11, courriel [secretaire@societe-voltaire.org](mailto:secretaire@societe-voltaire.org)

[societe-voltaire.org](http://societe-voltaire.org)